

# BANQUE DE LA REUNION

## Rapport financier annuel 2011

**AMF** | AUTORITÉ  
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent rapport a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2012 conformément à l'article L.451-1-2 du Code Monétaire et Financier. Il est disponible sur le site [www.banquedelareunion.fr](http://www.banquedelareunion.fr)

# SOMMAIRE

## RAPPORT DE GESTION

---

- I Faits marquants en 2011
- II Résultats financiers
- III Gestion des risques
- IV Gouvernement d'entreprise
- V Actionnariat et bourse

## COMPTES ANNUELS INDIVIDUELS

---

- I Bilan et hors bilan au 31 décembre 2011
- II Compte de résultat 2011
- III Notes annexes aux comptes individuels annuels

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

## RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

---

## DOCUMENT ANNUEL D'INFORMATION

---

## RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE

---

## DECLARATION DES PERSONNES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITE DU RAPPORT ANNUEL FINANCIER

---

# RAPPORT DE GESTION

## CHIFFRES CLES

---

### COMPTES INDIVIDUELS EN NORMES FRANCAISES

	2011	2010	%
<b>Bilan (en millions d'euros)</b>			
Dépôts de la clientèle	1 402	1 261	11,9%
Prêts bruts à la clientèle	2 144	1 980	8,3%
Total du bilan	2 328	2 255	3,2%
Fonds propres nets	150	130	15,9%
Encours de provisions	210	206	1,9%
<b>Résultat (en millions d'euros)</b>			
Produit net bancaire publiable	86,2	83,2	3,7%
Résultat brut d'exploitation	27,8	26,5	5%
Coût du risque net	- 7,2	- 22,6	- 68,1%
Bénéfice net comptable	21,5	5,1	317,6%
Bénéfice distribué		-	
<b>Éléments boursiers (en euros par action)</b>			
Résultat	12,69	3,04	317,6%
Dividende net versé		-	
Cours le plus haut	85	74	14,9%
Cours le plus bas	52	45	15,5%
Capitaux propres	91,39	79,19	15,4%

# I **Faits marquants en 2011**

---

## 1. La conjoncture de la Réunion en 2011

### Une situation financière contrastée

L'économie réunionnaise semble connaître des difficultés au troisième trimestre 2011. L'indicateur du climat des affaires se dégrade (- 6,2 points par rapport au deuxième trimestre) et s'établit à nouveau nettement en dessous de sa moyenne de longue période (- 6,8 points).

L'activité du système bancaire au troisième trimestre 2011 est très peu dynamique, dans le prolongement du constat dressé les trimestres précédents.

L'enquête de conjoncture auprès des établissements de crédit montre une bonne orientation de l'activité bancaire selon les dirigeants d'établissements de crédit interrogés, mais ils restent inquiets en matière de rentabilité attendue, dans un environnement économique jugé dégradé.

### Stabilisation de la collecte nette de ressources

L'ensemble des ressources collectées auprès de la clientèle non financière s'établit à 10,8 milliards d'euros à fin septembre 2011, en hausse de + 0,4 % sur le trimestre (et de + 2,2 % en glissement sur douze mois).

Les dépôts à vue et les placements liquides progressent plus rapidement que l'épargne totale, au cours du troisième trimestre 2011 tout comme au cours des douze derniers mois, tandis que les produits d'épargne à long terme s'inscrivent en baisse en liaison avec les difficultés enregistrées sur les marchés financiers depuis l'été 2011. Sur douze mois : baisse des OPCVM monétaires de - 31,7 %, soit - 130 M€, des OPCVM non monétaires de - 24,7 %, soit - 93 M€, des obligations de - 13,4 %, soit - 54 M€ et des actions de - 9,6 %, soit - 15 M€.

Les placements des sociétés non financières progressent assez sensiblement au troisième trimestre 2011 (+ 7,2 %, soit + 155 millions d'euros), suite à une progression constatée pour la plupart des types de placements, que ce soit les placements liquides (+ 10,4 %), les dépôts à vue (+ 5,4 %) ou l'épargne longue (+ 2,6 %).

Les placements des ménages continuent de progresser à un rythme limité au troisième trimestre + 0,5 % soit + 35 millions d'euros, après + 1,1 % au trimestre précédent). Les dépôts à vue des ménages augmentent un peu plus rapidement (+ 3,0 %), de même que les placements indexés sur les taux de marché (+ 3,1 %), tandis que l'épargne longue recule sensiblement (- 1,4 %, soit - 49 M€) impactée notamment par le recul des placements en actions (- 21,4 %, soit - 35 M€) et en OPCVM non monétaires (- 6,7 %, soit - 10 M€).

Globalement, les ménages représentent 72,7 % de l'ensemble des actifs financiers détenus dans le département. Cette proportion est en hausse continue depuis le début de l'année 2008. A l'inverse, le poids des placements détenus par les sociétés non financières, qui avait atteint un maximum de 25 % en décembre 2007, ne représentent plus à fin septembre 2011 que 21,2 % du total des dépôts.

### Des encours de crédits en baisse

Sur douze mois, la progression des encours de crédits à la clientèle s'établit à + 2,4 % (soit + 390 millions d'euros).

Le rythme actuel de croissance des encours s'établit désormais autour de 500 millions d'euros en moyenne par an, alors qu'il dépassait le milliard d'euros avant la crise.

Les évolutions des encours de crédit selon la clientèle sont contrastées. Hormis pour les ménages, les encours diminuent au troisième trimestre, légèrement pour les Entreprises (- 1,1 %), mais de manière plus prononcée pour les collectivités locales (- 6,7 %) et les autres agents (- 5,0 %). En rythme annuel, les évolutions d'encours des principales clientèles restent toutefois bien orientées.

Les financements consentis aux entreprises reculent de - 77 millions d'euros au troisième trimestre 2011 après avoir nettement progressé au trimestre précédent (+ 2,6 %), soit + 172 M€). Ce recul s'explique notamment par la baisse de l'encours des crédits d'exploitation, qui diminuent sensiblement au troisième trimestre (- 5,9 % soit - 162 millions d'euros).

Le financement de l'investissement des entreprises s'inscrit en légère hausse de + 0,1 % au troisième trimestre (+ 3 millions d'euros).

En glissement sur douze mois, les crédits sains aux entreprises progressent toutefois de + 0,4 % (après 1,8 %) à la fin du trimestre précédent.

Les concours consentis aux ménages s'inscrivent en hausse mesurée au troisième trimestre (+ 0,8 % soit + 51 millions d'euros), portés par la bonne tenue des financements à l'habitat des ménages (+ 14 % entre juin et septembre 2011 soit + 67 millions d'euros).

Le financement de la consommation des ménages continue quant à lui de s'inscrire en baisse, dans la continuité des trimestres précédents.

En glissement annuel, les crédits aux ménages progressent de + 2,9 % par rapport à fin septembre 2010, la bonne tenue des financements immobiliers (+ 4,4 %) compensant largement la baisse des crédits à la consommation des ménages (- 1,0 %).

Une baisse des crédits consentis aux collectivités locales : les financements consentis aux collectivités locales s'inscrivent en légère hausse sur les deux derniers trimestres (+ 3,6 % entre mars et septembre 2011, soit + 62 millions d'euros).

## Des indicateurs de vulnérabilité encore contrastés

Le nombre annuel de dossiers de surendettement déposés par les ménages réunionnais demeure stable sur les douze derniers mois (+ 0,6 % à fin septembre 2011), à un niveau qui demeure toujours élevé (1 125 dossiers déposés sur les douze derniers mois). Le nombre de dossiers de surendettement rapporté à la population reste cependant très inférieur au niveau observé en France métropolitaine.

Le nombre annuel d'effets impayés sur les entreprises continue de s'inscrire en baisse au troisième trimestre (- 6,7 % à 8 647 effets impayés sur douze mois). Cet indicateur de santé financière de santé financière des entreprises ne se rétablit donc que très progressivement.

De leur côté, les créances douteuses brutes portées par les établissements de crédit implantés localement continuent à progresser et dépassent le seuil du milliard d'euros, à 1 018 millions d'euros à fin septembre 2011. Le taux de créances douteuses de la place s'établit à 6,1 % à fin septembre 2011, en hausse de 0,2 point par rapport à juin 2011 soit son plus haut niveau enregistré depuis les années 2000.

Le montant des provisions sur créances douteuses s'établit à 645 millions d'euros à fin septembre 2011, en hausse de + 2,4 % sur le trimestre et de + 8,0 % sur les douze derniers mois. Le taux de provisionnement atteint ainsi 63,4 % à la fin du troisième trimestre 2011.

## 2. Activités

En dépit d'un contexte économique encore difficile, toujours marqué par les effets de la crise, l'activité de la Banque de la Réunion en 2011 a été caractérisée par :

- une dynamique commerciale soutenue : ouverture de nouvelles agences, lancement de nouveaux produits et services,
- une politique de baisse tarifaire significative,
- une nette amélioration du coût du risque,
- une maîtrise des charges d'exploitation,
- le lancement d'une nouvelle politique de communication institutionnelle avec l'utilisation de nombreux supports media : télévision, cinéma, radio, affichage, etc.

La Banque de la Réunion a poursuivi la réalisation de son plan stratégique 2010-2014 qui s'appuie sur trois grandes orientations :

- un plan de développement commercial ambitieux,
- une amélioration de la qualité des services rendus à la clientèle
- la poursuite de la maîtrise des risques.

Le Produit Net Bancaire (PNB) de la Banque de la Réunion en normes françaises s'établit au 31/12/2011 à 86,2 M€ contre 83,2 M€ au 31/12/2010. Cette progression est tirée par la marge nette d'intérêts en augmentation de 8% bénéficiant de la croissance des encours de prêts et de collecte et ce malgré des commissions en diminution de 2,4 % en raison d'une politique volontariste de baisse tarifaire mise en œuvre de façon continue par la banque depuis 2009.

Le résultat net social à fin 2011 s'établit à 21,5 millions d'euros contre 5,1 millions d'euros en 2010. Les capitaux propres sociaux se situent à 150 millions d'euros et le coefficient d'exploitation s'établit à 67,8 % au 31 décembre 2011.

### La Banque De Détail

Conquérir des clients en ouvrant des agences et en ayant une tarification adaptée, et améliorer la qualité pour mieux servir et fidéliser la clientèle, telles étaient les ambitions de la Banque de Détail pour 2011.

#### **La proximité des clients est encore davantage la priorité de la Banque de la Réunion**

Le Réseau de la Banque de la Réunion s'est enrichi de deux nouvelles agences en 2010, à la Rivière Saint-Louis et à Trois Mares. Deux nouvelles agences ont été livrées fin 2011 et ouvriront leurs portes début 2012, l'une à Savanna, l'autre à Saint-Pierre Boulevard Bank. Notre politique se poursuivra en 2012, sur la Réunion mais aussi à Mayotte.

Nous souhaitons par ailleurs continuer à améliorer les autres canaux de distribution. Après une évolution positive du site internet, nous travaillons sur le téléphone, à la fois dans le réseau et sur la plateforme téléphonique.

#### **Etre un acteur majeur du financement de l'immobilier**

Nous avons poursuivi notre progression en production de crédits immobiliers en 2011 et avons augmenté nos parts de marché. Le crédit immobilier reste un moyen pour capter de nouveaux clients et accroître notre fonds de commerce.

La prescription immobilière, mise en place en 2009, s'est maintenant stabilisée avec une production de plus de 40 M€, largement tournée vers les non clients (plus de 75%).

#### **Accroître notre fonds de commerce**

Une de nos priorités reste l'accroissement de notre fonds de commerce. Nous avons largement dépassé notre objectif d'ouverture de comptes (6.000) et réussi à limiter les clôtures de comptes. Nous avons ainsi gagné plus de 2.200 clients en net, ce qui est essentiel pour notre développement futur.

### **Améliorer la qualité**

Afin de mieux servir nos clients, nous avons entamé plusieurs chantiers qui tournent principalement autour de l'accueil des clients, que ce soit dans les agences ou au téléphone, point sur lequel nous devons nous améliorer. Des avancées ont été réalisées et mèneront en début d'année 2012 une nouvelle enquête qualité pour mesurer notre progression.

### **Développer la collecte**

En cette période de crise la collecte est primordiale. Nos équipes se sont mobilisées et nous avons organisé des challenges internes. Nous terminons l'année avec un excédent de collecte de plus de 40 M€, soit trois fois plus que l'année précédente. Ce chiffre témoigne de la confiance que nous accordent nos clients et du travail de fonds réalisé.

### **Une tarification adaptée**

Nous avons poursuivi notre politique d'ajustements des tarifs pour être le plus compétitif possible. Nous poursuivrons ce travail en 2012 pour rester à l'écoute de nos clients et proposer des offres mieux adaptées et compétitives en terme de tarifs. Ce sera notamment le cas du forfait à la carte : ADEKWAT.

## **La Banque de Développement Régional**

L'année 2011 a été marquée par une détérioration progressive de la situation économique, marquée par le ralentissement de certaines activités (photovoltaïques, financement des collectivités) jusqu'aux crises survenues dans le courant du dernier quadrimestre (grèves à Mayotte, crise de la Dette).

Dans ce contexte instable et difficile, la Banque de la Réunion a cependant enregistré une activité soutenue sur l'ensemble de ses marchés.

### **Un niveau élevé de financements octroyés.**

La Banque de la Réunion a mis en place un volume élevé de crédits aux Entreprises et Associations, autant à la Réunion qu'à Mayotte où elle a renforcé ses effectifs dès le début d'année. Cette production a ainsi permis à la BR d'enregistrer des progressions significatives de ses parts de marché.

La Promotion Immobilière, toujours soutenue par les investissements des acteurs du logement social, a ainsi enregistré des records de production ; par ailleurs, la BR, avec l'aide de BPCE IOM, a emporté le marché du financement de la construction du nouvel aéroport de Mayotte.

A l'inverse, le Secteur Public Territorial et tout particulièrement les Collectivités Locales n'ont exprimé que très peu de demandes de financement ne générant ainsi qu'un montant limité de nouveaux crédits.

### **Un positionnement renforcé sur le traitement des flux de ses clients**

Les flux confiés à la BR par ses clients ont connu une progression bien supérieure aux prévisions établies, doublée d'un renforcement de la collecte sous forme de Comptes à terme et d'OPCVM.

Cette progression a été rendue possible par le lancement de plusieurs nouveautés telles que le Cash Management (outil de gestion centralisée de la trésorerie) ou le Titre Interbancaire de Paiement.

Des partenariats renforcés avec les Experts-Comptables, la Coface ou le Club-Export aboutissant au déploiement de nouveaux services (Assurance prospection, « jedéclare.com », réponse aux demandes de financement en 10 jours...) expliquent également cette dynamique.

Enfin, ce développement commercial s'est accompagné d'une maîtrise renforcée du coût du risque sur les marchés concernés, favorisée par un pilotage optimisé de ses indicateurs.



## Les moyens

### **La Stabilisation des effectifs et l'optimisation des organisations**

L'année 2011 a été marquée par une politique volontariste d'optimisation de l'organisation de la banque. Cette démarche s'est traduite par la poursuite de la diminution du taux de précarité et l'adaptation des organisations, particulièrement au sein des fonctions supports, pour une meilleure efficacité.

En matière de gestion de l'emploi, la Banque de la Réunion favorise et accompagne les passerelles entre les métiers et les évolutions de carrière. A ce titre, plus de 60 collaborateurs ont été concernés par un mouvement ou une évolution de métier en 2011. De façon complémentaire, 14 nouvelles recrues ont rejoint l'effectif afin d'accompagner le développement de l'entreprise et d'enrichir les compétences.

Dans le cadre de sa politique de recrutement diversifiée, la Banque de la Réunion continue d'embaucher des jeunes en contrat de professionnalisation, en partenariat avec l'Université de La Réunion. La campagne de sélection sous forme de Soirées « job-dating » a été renouvelée en 2011. L'entreprise développe également ses relations avec les acteurs de l'enseignement supérieur sur l'île et s'associe aux manifestations externes visant à informer les jeunes sur les métiers de la banque et les débouchés offerts par le secteur.

### **La formation**

L'investissement formation se maintient à un niveau élevé, supérieur à la norme de la profession à plus de 7% de la masse salariale, pour près de 11 000 heures de formation.

Une attention particulière a été apportée en 2011 à la formation du management, avec la mise en place d'un parcours qui s'étalera sur 2 ans. Des cursus de formation diplômants ont également été déployés, en partenariat avec l'Université de la Réunion, pour préparer l'évolution professionnelle des collaborateurs. Les actions de renforcement du professionnalisme ont été dispensées tant au sein des fonctions support que du réseau, avec notamment des formations à l'efficacité et à la négociation commerciale. Enfin, l'entreprise consolide son dispositif d'accompagnement des nouveaux entrants et des collaborateurs en changement de métier.

Les outils pédagogiques se diversifient, avec une part de formation en e learning en développement et notamment un dispositif de formation déployé par les managers commerciaux au sein des agences, à un rythme hebdomadaire : « L'Heure du Jeudi ».

### **La communication interne**

Le plan de communication interne accompagne chaque année la diffusion et l'appropriation par les collaborateurs de la stratégie de l'entreprise. Il s'appuie sur une newsletter à fréquence bi mensuelle (FI@sh BR), une Lettre aux Managers à parution régulière, des séminaires et l'organisation de deux réunions annuelles de l'ensemble des collaborateurs.

## 3. Informations sociales et environnementales de l'activité

La Banque de la Réunion, entreprise en mouvement, conduit son développement dans le respect des droits humains et sociaux fondamentaux.

### **Affaires sociales**

La Banque de la Réunion exerce sa responsabilité d'entreprise en veillant à être un employeur attentif au développement personnel et professionnel de ses collaborateurs. Le partage de valeurs communes constitue le fondement de la gestion des Ressources Humaines.

### **Les effectifs**

L'effectif de la Banque de la Réunion s'élève au 31 décembre 2011 à 431 salariés, dont 173 hommes et 258 femmes (en CDI).

Dans le cadre d'une politique de recrutement soucieuse de la diversité, 14 embauches ont été effectuées durant l'exercice. Des parcours d'accompagnement individualisés sont proposés aux nouveaux entrants afin de faciliter leur intégration au sein de l'entreprise.

### **Une organisation de travail et une efficacité au rendez-vous**

La durée du temps de travail collectif s'établit à 35 heures depuis 2002. Afin de répondre aux besoins de la clientèle, les services et agences fonctionnent sur la base d'un horaire collectif hebdomadaire de 39 heures (pour un temps plein), le dépassement s'équilibrant par des jours alloués au titre de la Réduction du Temps de Travail conformément à l'accord collectif négocié en 2001.

Dans ce cadre général, les plages d'ouverture des agences sont diversifiées et adaptées à la zone d'implémentation pour un meilleur service à la clientèle.

### **La rétribution des performances**

Fidèle à ses valeurs de partage, la Banque de la Réunion mène une politique de rémunération visant à associer l'ensemble de ses salariés à son développement. Le socle social comprend ainsi un accord de participation, un accord d'intéressement ainsi qu'un Plan d'Epargne Entreprise.

En complément à ces dispositifs déjà existants, 2010 a vu la mise en place d'un nouvel outil de motivation et de fidélisation des collaborateurs, sous la forme d'une Part Variable s'appuyant aussi bien sur des critères collectifs que sur des performances individuelles.

### **Une gestion des carrières et des compétences, facteur clé de performance**

La Banque de la Réunion est aussi attentive à ses clients qu'à ses équipes, qui portent au quotidien les valeurs de l'entreprise. Cette attention se décline au niveau de sa politique de ressources humaines. Ainsi depuis 2010, elle a amplifié ses dispositifs de gestion de carrières en s'appuyant sur les entretiens d'évaluation et de carrière maintenant ancrés dans les processus de management de manière pérenne. Les dispositifs de formation individuelle (DIF, formations diplômantes), sont également valorisés auprès de tous les salariés.

### **La formation**

Dans le cadre d'une politique de formation ambitieuse, la Banque de la Réunion entretient des relations privilégiées avec différents acteurs de la formation sur le territoire de la Réunion. Parallèlement au déploiement de parcours de formations qualifiants au bénéfice des salariés de la banque, des actions sont également mises en œuvre en partenariat avec les écoles et établissements en faveur de la formation des étudiants réunionnais. Ainsi, 47 stagiaires écoles ont été accueillis à la BR en 2011, au titre de stages obligatoires intégrés aux cursus pédagogiques de formation supérieure, mais aussi dans le cadre de stages favorisant l'insertion de jeunes en difficultés.

### **Les relations sociales**

Le dialogue social s'appuie sur un processus de concertation entre l'employeur et les représentants des salariés, sur des questions relatives à la politique économique et sociale de l'entreprise, présentant un intérêt commun. A la Banque de la Réunion, conformément au Code du Travail, les Instances Représentatives du Personnel comprennent : une représentation syndicale, un Comité d'entreprise, des délégués du personnel, un Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail.

Par ailleurs, les statuts de la Banque de la Réunion prévoient une représentation du personnel auprès de son Conseil d'administration.

La concertation avec les partenaires sociaux prend plusieurs formes : simples partages d'informations, consultations ou négociations en vue de conclure un accord.

En 2011, un accord a été signé à la Banque de la Réunion dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire sur les salaires, ainsi qu'un avenant à l'accord d'intéressement en vigueur.

Divers sujets sont prévus au calendrier social 2012, parmi lesquels notamment l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, la gestion des carrières, les seniors.

### **Les Ressources Humaines au cœur d'un véritable projet de développement**

Le projet de développement commun aux banques du Réseau BPCE IOM a pour objectif de capitaliser sur l'appartenance au Groupe BPCE permettant de développer la Banque de la Réunion, d'offrir un service de qualité à la clientèle et de conquérir de nouveaux clients. Ce projet d'envergure

s'appuie sur l'ensemble des ressources humaines présentes dans les banques et est axé sur le renforcement des effectifs commerciaux.

## Informations environnementales

Une évolution réglementaire en faveur du développement durable : la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dite « Grenelle 2 » va impacter le management interne de l'activité bancaire en rendant obligatoire la mise en place d'une évaluation des émissions de gaz à effet de serre, d'actions correctrices et d'augmentation des indicateurs du développement durable.

Le groupe BPCE a intégré dans son plan stratégique 2010-2013 des actions emblématiques liées au renforcement de son action dans le développement durable selon 3 axes :

- positionner les banques du groupe comme acteurs de référence de la « croissance verte et responsable »,
- engager toutes les entités du groupe dans une démarche de réduction de leur empreinte carbone,
- asseoir le groupe BPCE en qualité d'acteur de référence du microcrédit social et professionnel.

De ce fait, la Banque de la Réunion déploie les actions initiées au niveau national afin de maîtriser et de minimiser l'impact direct de ses activités propres sur l'environnement.

En 2011, sous l'égide de la Direction du Développement Durable du Groupe, elle a lancé une action d'évaluation de son bilan carbone et s'est engagée dans une démarche de réduction des différentes consommations énergétiques :

- des initiatives ont été prises pour économiser l'énergie : utilisation de l'éclairage basse consommation dans toutes les nouvelles agences et peu à peu dans les anciennes, installation de détecteurs de présence, révision des programmes horaires des éclairages des signalétiques et de la climatisation, choix d'équipements plus performants, etc.
- des efforts ont été réalisés pour réduire la consommation de papier : impression des extraits de compte recto-verso, suivi de la consommation du papier, dématérialisation de documents (numérisation des dossiers réglementaires clients), etc...

Le réseau commercialise l'éco-prêt à taux zéro (L'Eco-PTZ) permettant aux particuliers de financer des travaux d'économie d'énergies dans les logements anciens.

Par ailleurs, la Banque de la Réunion a réaffirmé son rôle d'acteur majeur dans le financement d'installations produisant de l'énergie solaire, tant auprès des entreprises pour le financement notamment de centrales photovoltaïques, qu'auprès des particuliers pour le financement des chauffe-eaux solaires.

A rappeler que l'île de la Réunion, est le département français le plus performant dans la production de l'énergie solaire.

## 4. Charges non fiscalement déductibles

Néant

## 5. Information LME – délais de règlement des fournisseurs

Les dettes vis-à-vis des fournisseurs au 31 décembre 2011 s'élèvent à 5 617 milliers d'euros contre un montant de 2 465 milliers d'euros au 31/12/2010, dont la totalité est payable dans un délai inférieur ou égal à un mois pour les 2 exercices.

## **6. Microcrédits bénéficiant de garanties publiques (article L.511-4-1 du Code Monétaire et Financier)**

Au titre des microcrédits consentis au cours de l'exercice 2011, le montant total prêté ayant bénéficié de garanties publiques s'établit à 153 176 euros.

Ces microcrédits ont pris la forme de prêts accordés dans le cadre du dispositif " Nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise " (NACRE), garantis directement ou indirectement par le Fonds de Cohésion Social (FCS).

## **7. Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date du rapport de gestion**

Néant

## **8. Perspectives**

Dans un environnement économique instable, notamment après les violences urbaines du mois de février contre la vie chère et compte tenu de la période électorale, l'année 2012 s'annonce difficile.

Dans ce contexte, la Banque de la Réunion poursuivra les objectifs de développement dans son plan à moyen terme 2010-2014 notamment :

- le renforcement du maillage de son réseau d'agences pour plus de proximité avec ses clients,
- le développement de sa dynamique commerciale dans le cadre de la conquête et de l'accompagnement dans la durée de ses clients,
- la mobilisation de ses équipes autour du projet « la BR S'engage », projet ayant pour objectif d'élever la satisfaction clientèle et de mieux s'adapter à leurs attentes.

Fort de ses fondamentaux solides, de son appartenance au Groupe BPCE, 2<sup>ème</sup> groupe bancaire français, et de l'implication de ses équipes, la Banque de la Réunion continuera à être un acteur majeur dans le développement économique de la Région aux côtés des particuliers, des professionnels et des entreprises.

## II Résultats financiers

### 1. Les comptes annuels au 31 décembre 2011 (Élaborés selon les normes comptables françaises)

#### 1.1. LE COMPTE DE RESULTAT

en milliers d'euros

	Exercice 2011	Exercice 2010
Intérêts et produits assimilés	89 107	88 057
Intérêts et charges assimilées	-31 905	-35 166
Produits sur opérations de crédit-bail et de locations simples		
Charges sur opérations de crédit-bail et de locations simples		
Revenus des titres à revenu variable	205	317
Commissions (produits)	41 128	40 266
Commissions (charges)	-12 205	-10 641
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	526	491
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	-169	131
Autres produits d'exploitation bancaire	578	303
Autres charges d'exploitation bancaire	-1 046	-588
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>86 219</b>	<b>83 170</b>
Charges générales d'exploitation	-53 063	-51 195
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-5 361	-5 491
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>27 795</b>	<b>26 484</b>
Coût du risque	-7 198	-22 575
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>20 597</b>	<b>3 909</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-1	-639
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>20 596</b>	<b>3 270</b>
Résultat exceptionnel		
Impôt sur les bénéfices	39	968
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées	828	902
<b>RESULTAT NET</b>	<b>21 463</b>	<b>5 140</b>

## Commentaire sur le compte de résultat

- **Le Produit Net Bancaire (PNB)** de la Banque de la Réunion s'élève au 31/12/2011 à 86,2 M€ contre 83,2 M€ au 31/12/2010. Le PNB est ainsi en progression de 3,7% avec une marge nette d'intérêts en progression de 8,2% et des commissions en baisse de 2,4%. Cette augmentation a été obtenue grâce au développement du fonds de commerce : augmentation du nombre de clients et du nombre d'opérations alors même qu'une politique de baisse tarifaire significative a été mise en œuvre depuis 2009 et poursuivie en 2011.
- La part relative des **commissions** par rapport au PNB est en baisse par rapport à décembre 2010 pour s'établir à 33,6 %.
- **Les charges générales d'exploitation** augmentent de 3,6 % par rapport à l'exercice 2010 et s'établissent à 53,1 M€ en 2011.
- **Les dotations aux amortissements** sont en baisse de 2,4 % par rapport à 2010. Cette baisse porte essentiellement sur le poste 'Logiciels'.
- **Le résultat brut d'exploitation** s'établit à 27,8 M€ au 31/12/2011 en hausse de 5% par rapport à l'exercice précédent.
- **Le coefficient d'exploitation** qui s'élève à 67,8 % en amélioration de 0,4 point par rapport au coefficient de l'exercice 2010 traduit une bonne maîtrise des charges en 2011.
- **La charge de risque** est ramenée de 22,5 M€ au 31 décembre 2010 à 7,2 M€ au 31 décembre 2011 reflétant la poursuite de l'amélioration de la qualité du portefeuille crédits et le renforcement de la maîtrise des risques dans un contexte économique particulièrement incertain.
- **Le poids des créances douteuses brutes** dans l'encours total des créances à la clientèle diminue entre les 2 exercices et représente 14,8 % en 2011. Le taux de couverture des créances par des provisions affectées baisse de 3,5% et s'établit à 66,4 % au 31/12/2011.
- **Le résultat net** dégagé s'élève ainsi à + 21,5 M€ au 31 décembre 2011 contre + 5,1 M€ au 31 décembre 2010.

## 1.2. BILAN

en milliers d'euros

ACTIF	31/12/2011	31/12/2010
CAISSES, BANQUES CENTRALES	22 514	21 747
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES		
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	315 659	414 572
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	1 934 475	1 773 759
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE		
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	1 747	4 028
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	7 346	6 555
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES		
OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET DE LOCATIONS SIMPLES		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	778	2 436
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 279	17 666
AUTRES ACTIFS	6 179	4 423
COMPTES DE REGULARISATION	22 195	9 731
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>2 328 172</b>	<b>2 254 917</b>

en milliers d'euros

PASSIF	31/12/2011	31/12/2010
BANQUES CENTRALES		
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	631 312	742 797
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	1 258 088	1 163 273
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	143 685	89 984
AUTRES PASSIFS	28 667	22 528
COMPTES DE REGULARISATION	37 094	30 120
PROVISIONS	29 709	27 236
DETTES SUBORDONNEES	45 012	45 009
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)	4 461	4 461
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	150 144	129 509
Capital souscrit	69 907	69 907
Primes d'émission	57 148	57 148
Réserves	56 891	56 891
Ecart de réévaluation		
Provisions réglementées et subventions d'investissement	1 561	2 389
Report à nouveau	-56 826	-61 966
Résultat de l'exercice (+/-)	21 463	5 140
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>2 328 172</b>	<b>2 254 917</b>

## Commentaire sur le bilan

Au 31/12/2011, le total de bilan de la Banque de la Réunion s'établit à 2 328 millions d'euros (M€), contre 2 254 M€ au 31/12/2010, en progression de près de 3,2 %.

### A l'actif

#### Prêts et créances sur les établissements de crédit

L'encours, représenté principalement par des opérations de prêts à notre maison mère, varie de 414 M€ au 31/12/2010 à 316 M€ au 31/12/2011. L'évolution du poste est principalement due au remboursement d'un prêt conforme à l'échéancier et à la baisse du poste « comptes ordinaires ».

#### Emplois clientèle

Au 31/12/2011, les créances sur la clientèle (nettes de dépréciations) s'élèvent à 1 934 M€ contre 1 774 M€ à fin 2010, en augmentation de 9,1 % sur 1 an. : + 7,9% sur les encours des crédits à l'habitat, + 10,4% sur les crédits destinés aux entreprises. Cette progression s'explique notamment par une production soutenue des crédits d'équipement aux entreprises.

#### Actions et autres titres à revenu variable

Ce poste s'établit à 1,7 M€ au 31/12/2011 contre 4 M€ au 31/12/2010 suite à l'amortissement partiel en capital d'un titre en 2011.

#### Participations et autres titres détenus à long terme

L'encours des participations et autres titres à revenu variable s'établit à 7,3 M€ au 31/12/2011 en augmentation de 0,8 M€ par rapport à l'exercice précédent, notamment en raison d'une avance financière immobilisée réalisée par la Banque de la Réunion.

#### Immobilisations corporelles et incorporelles

A fin décembre 2011, les immobilisations corporelles et incorporelles baissent de 10%, en raison notamment de sorties de logiciels et matériels informatiques.

### Au passif

#### Dettes envers les établissements de crédit

L'encours s'établit à 631 M€ au 31/12/2011 en baisse de 15 % par rapport au 31/12/2010. Ce poste est essentiellement représenté par des emprunts auprès de notre maison mère, BPCE-IOM.

#### Encours clientèle

Les encours de collecte de bilan s'élèvent à 1 402 M€ en progression de 11,9 % sur l'année dont notamment une hausse des encours des ressources à vue créditrices de 4,9%, de l'épargne réglementée de 4,6 % et de la collecte auprès des entreprises de 44,7 %.

#### Fonds propres

Les capitaux propres s'élèvent à 150 M€ au 31/12/2011 contre 129,5 M€ au 31/12/2010 (+ 16 %) compte tenu du résultat de l'exercice 2011 s'élevant à 21,5 M€.

### Hors-bilan

#### Capitaux gérés

Le volume des ressources désintermédiées est en légère baisse (-1%) à fin 2011 par rapport à fin 2010.

La baisse des encours titres a été impactée par la chute des valeurs boursières 2011, en partie compensée par la hausse des encours d'assurance vie de 4,5% entre les 2 exercices.



## Compte de résultat individuel IFRS

Les comptes de la Banque de la Réunion sont intégrés dans le périmètre de consolidation du groupe BPCE en normes IFRS, soit compte tenu de l'incidence de l'impôt sur les sociétés, un résultat net IFRS de + 15,7 M€.

## 2. Les ratios réglementaires

### 2.1. Le ratio de solvabilité

Le ratio de solvabilité (ratio Bâle II) qui exprime le pourcentage de fonds propres sur les engagements pondérés, est calculé sur une base consolidée au niveau Groupe depuis 2008.

### 2.2. Le ratio de liquidité

Il permet de vérifier que les liquidités à moins d'un mois d'échéance sont au moins égales aux exigibilités de même nature. Il se définit comme le rapport entre les liquidités et les exigibilités à un mois au plus.

Ce ratio doit réglementairement être supérieur à 100% à chaque échéance mensuelle.

La Banque de la Réunion respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes réglementaires.

Au 31/12/ 2011, ce ratio s'élève à 153 %. Afin de renforcer ce ratio, BPCE-IOM a mis en place une ligne de découvert irrévocable.

### 2.3. Le ratio de contrôle des grands risques

Il est calculé chaque trimestre. La Banque de la Réunion le respecte en permanence.

**TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

NATURE DES INDICATIONS	2007	2008	2009	2010	2011
<b>SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	61 840 135,07	65 436 421,27	69 906 708,11	69 906 708,11	69 906 708,11
Nombre d'actions émises	1 496 539	1 583 574	1 691 761	1 691 761	1 691 761
Nombre d'obligations convertibles en actions					
<b>RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTUEES</b>					
Produit net bancaire	91 585 853	78 919 138	83 623 081	83 169 691	86 220 098
Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	44 577 780	30 794 750	30 470 080	33 560 677	32 793 912
Impôt sur les bénéfices	-1 703 394	1 393 771	-859 523	968 043	38 986
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	17 781 757	10 997 207	-58 333 803	5 139 596	21 463 401
Montant des bénéfices distribués	17 509 506	10 609 946			
<b>RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION</b>					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	29	20	18	20	19
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	11,88	6,94	-34,48	3,04	12,69
Dividende versé à chaque action	11,7	6,7	0	0	
<b>PERSONNEL</b>					
Nombre de salariés (hors CDD)	397	416	415	426	431
Montant de la masse salariale	16 967 618	17 772 684	18 849 433	18 198 225	19 148 469
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale - Œuvres sociales)	7 928 689	9 285 859	9 576 270	9 264 880	9 658 415



# Gestion des risques

---

La Banque de la Réunion communique les informations relatives à sa gestion des risques sur base individuelle.

## 1. Organisation générale : présentation synthétique des risques auxquels est exposé l'établissement

Les activités de la Banque de la Réunion exposent celle-ci aux risques suivants :

- les risques de crédit ou de contrepartie ;
- les risques globaux de liquidité, de taux et de change ;
- les risques opérationnels ;
- les risques juridiques ;
- le risque de non-conformité.

La Direction des risques est responsable devant le Comité Exécutif de la Banque :

- de l'élaboration de la politique des risques et du schéma délégataire de l'établissement ;
- de l'instruction des propositions de limites de risque de crédit soumises au comité des risques (par marché, niveau de risque, secteur économique et zone géographique) et du suivi de ces limites ;
- du dispositif de contrôle permanent des risques de crédit ;
- de l'animation et du bon fonctionnement des divers comités relatifs aux risques ;
- de l'analyse du fonctionnement et de l'efficacité des systèmes de notation, en s'appuyant sur les informations fournies par l'outil de pilotage des risques et les éléments d'appréciation communiqués par la Direction des risques Groupe.

La Direction des risques procède en outre à toute analyse susceptible d'éclairer la politique des risques de l'établissement et participe à l'établissement des provisions.

### 1.1. La Direction des Risques (DR) de la Banque de la Réunion

Les principes directeurs du dispositif de maîtrise des risques des établissements du groupe BPCE sont définis par la Direction des Risques Groupe (DRG).

La Direction des risques de la Banque de la Réunion assure la déclinaison locale de ce dispositif en s'appuyant sur :

- le service analyse risques, dont les travaux sont soumis au comité des engagements ;
- le service pilotage/contrôle des risques, dont les travaux sont soumis au comité des risques ;
- la cellule Bâle II et risques opérationnels dont les travaux sont soumis au comité des risques ainsi qu'au comité des risques opérationnels ;
- la cellule en charge du plan de continuité d'activité ainsi que de la sécurité des systèmes d'information dont les travaux sont soumis au comité interne de sécurité.

S'agissant des risques de crédit et de contrepartie, la DR assure l'analyse ex-ante dans le cadre des schémas délégataires ainsi que l'analyse et le contrôle ex-post des risques.

Six comités distincts assument des fonctions complémentaires dans le suivi et la maîtrise des risques au sein de la banque :

- le comité des risques qui a vocation à traiter de tous les risques inhérents aux activités de la banque et est compétent pour apprécier la bonne organisation générale des filières opérationnelles au regard de la maîtrise des risques ;
- le comité des risques opérationnels qui assure le suivi des risques opérationnels de la banque et décide des éventuelles actions correctrices et plans d'action à mettre en œuvre ;
- le comité des engagements dont le rôle est l'analyse et la prise de décision sur les demandes de crédit relevant de ses délégations ;

- le comité de gestion du contentieux qui a pour objet de suivre l'évolution des principaux dossiers contentieux et de s'assurer que les montants des provisions constituées par la Direction du contentieux sur les dossiers relevant de sa compétence est approprié ;
- le comité Watch List et de transfert au contentieux dont la mission est de prendre connaissance de l'évolution des risques liés aux contreparties en watch list, de décider de la stratégie relationnelle à l'égard de chacune de ces contreparties et de se prononcer sur l'inscription et/ou le retrait de clients de la Watch List ;
- le comité des affaires difficiles dont l'objet est de suivre le plus en amont possible, tous les dossiers sensibles ou préoccupants.

La Direction des risques participe également, en qualité de membre délibérant, au comité de gestion de bilan, au comité financier et au comité des prix.

## **Modifications intervenues dans l'organisation et dans les outils de contrôle en 2011 :**

- révision du système délégataire ;
- renforcement du dispositif de maîtrise des risques.

## **2. Gestion des risques de crédit et de contrepartie**

### **2.1. Etat des lieux des procédures et des méthodes**

La politique des risques de la Banque de la Réunion encadre la gestion des risques de crédit, financiers et opérationnels de l'établissement, tels que définis par le règlement CRBF 97-02, par le Comité de Bâle et par les normes du Groupe BPCE. Elle accompagne le développement commercial de l'établissement en définissant notamment :

- les principes de sélection des opérations ;
- le système de limites et les règles de division des risques ;
- le système délégataire ;
- le système de cartographie et de mesure des risques ;
- le système de notation et de segmentation risques ;
- le dispositif de contrôle permanent des risques ;
- la politique de déclassement en créances douteuses ainsi que les règles de contagion.

### **2.2. Mesure et maîtrise des risques de crédit**

*La mesure des risques de crédit de la Banque de la Réunion est assurée par la direction des risques qui suit notamment au moyen de tableaux de bord :*

- les comptes en anomalie, les dossiers échus, les impayés et les dépassements persistants au moyens de tableaux de bords périodiques ;
- les consommations de limites ;
- la décomposition des encours clientèle par notation et segment risque ;
- les statistiques sur le traitement des encours douteux, contentieux et leur niveau de provisionnement.

### **2.3. Gestion des dépassements et procédure d'alerte**

Le suivi des limites est de la responsabilité de la Direction des risques qui doit informer le comité des risques de tout dépassement observé selon une fréquence au moins trimestrielle.

La gestion des dépassements repose sur l'analyse quotidienne des mouvements à décider résultant des comptes en anomalie, quel que soit le niveau de décision concerné.

Les contreparties exposées peuvent également faire l'objet d'une mise sous surveillance (« watch-list ») en fonction de différents types d'événements parmi lesquels l'appartenance à un secteur d'activité traversant des difficultés temporaires, la survenance de difficultés pouvant remettre en question la pérennité de l'entité cliente ou l'occurrence de défauts de paiement successifs. Les

inscriptions et propositions de sorties de la liste de surveillance sont portées à la connaissance du comité watch-list et de transfert en contentieux qui confirme ou infirme ces décisions.

## 2.4. Répartition des engagements au 31 décembre 2011

Au 31 décembre 2011, le portefeuille d'encours clientèle se décomposait ainsi :

Par segment risque :

Segment risque	Encours Clientèle au 31/12/2011	
	M€	(%)
<b>Particuliers</b>	1 012	48 %
<b>PME / PMI</b>	463	22 %
<b>Professionnels</b>	392	19 %
<b>PIM</b>	141	7 %
<b>SPT</b>	55	3 %
<b>Economie sociale</b>	33	2 %
<b>SEM</b>	12	1 %
<b>HLM</b>	5	0 %
<b>Association prox.</b>	1	0 %
<b>Total</b>	<b>2 115</b>	<b>100%</b>

Par pays :

Pays de résidence	Exposition au 31/12/11 (K€)
Luxembourg	16 200
MAURICE	515
MADAGASCAR	201
GRANDE BRETAGNE	21
EMIRATS ARABES UNIS	19
CANADA	16
COTE D'IVOIRE	8
MAROC	7
COMORES	6
ROYAUME DE Belgique	6
ETATS-UNIS D AMERIQUE	3
AUSTRALIE	2
MOZAMBIQUE	2
REPUBLIQUE ITALIENNE	1
LIBAN	0
CAMEROUN	0
<b>Total</b>	<b>17 007</b>

Par secteur d'activité :

Principaux secteurs d'activité	Exposition au 31/12/11 (K€)	Poids / 36 secteurs
Immobilier	239 186	18%
Automobile	66 050	5%
Construction	51 194	4%
Hôtelleries et hébergements	19 876	2%

## 2.5. Diversification des risques et risques de concentration

Les engagements de la banque sont principalement portés sur des clients résidant à la Réunion, en France métropolitaine et à Mayotte. Ils se répartissent entre les marchés de la Banque de Détail (particuliers et professionnels) et la Banque de Développement Régional (entreprises, professionnels de l'immobilier, secteur publique territorial, économie sociale, SEM, HLM et associations).

Un système de limites accompagne le développement commercial de l'établissement en contenant le risque de concentration à un niveau compatible avec le niveau de fonds propres. Ces limites s'appliquent aux risques de contreparties, sectoriels, de marché et risques pays.

## 2.6. Profil de risque au 31 décembre 2011

La qualité du portefeuille d'engagements de la banque s'est nettement améliorée au cours de l'exercice 2011, comme en témoigne la nette amélioration du coût du risque qui enregistre un net repli sur un an (7,2M€ au 31/12/11 contre 22,6 M€ en 2010).

## 3. Risques opérationnels

Le risque opérationnel est défini au sein du Groupe BPCE comme le risque de perte liée à une défaillance ou un dysfonctionnement des processus, des systèmes d'information, des hommes ou suite à des événements extérieurs. Ainsi défini, il inclut notamment les risques comptable, juridique, réglementaire, fiscal, ainsi que les risques liés à la sécurité des personnes, des biens, et des systèmes d'information.

Le dispositif Risques Opérationnels du Groupe BPCE est régi par les lignes directrices et règles de gouvernance en matière de gestion des risques opérationnels. Il s'appuie sur une filière Risques Opérationnels, instituée par la nomination de Responsables Risques Opérationnels disposant de leur propre réseau de correspondants métiers dans leurs établissements. Le dispositif est supervisé au niveau du Groupe par le Comité des Risques Opérationnels Groupe, qui se réunit sur une base trimestrielle pour veiller à l'efficacité des dispositifs déployés au sein du Groupe, et analyser les principaux risques avérés et potentiels identifiés dans les établissements.

Le dispositif de maîtrise des risques opérationnels de la Banque de la Réunion s'appuie sur :

- une cartographie des risques ;
- des indicateurs de risques ;
- une base des incidents opérationnels (outil Groupe « ORIS ») ;
- un reporting dédié aux risques opérationnels ;
- un comité des risques opérationnels.

## 4. Les risques de la gestion de bilan

### 4.1. Présentation synthétique de l'organisation de la mesure et de la Surveillance des risques financiers.

#### 4.1.1 Les activités

La Banque de la Réunion a décidé de concentrer sa gestion financière uniquement sur les activités bancaires et a renoncé de ce fait à toute activité de négociation. Ce portefeuille regroupe toutes les opérations financières de la banque et notamment celles destinées à assurer la régularité de la marge d'intérêt et des commissions (hors tarification) en gérant, dans le cadre d'une politique de « gestion globale du bilan », les risques suivants :

- risque de taux d'intérêt global,
- risque de liquidité - notamment par le pilotage des refinancements,
- risque de change.

#### 4.1.2 Instances et processus de décisions

Depuis fin 2009, le processus de gestion de bilan est décliné de la façon suivante pour la Banque de la Réunion:

- Un Comité de Gestion de Bilan social qui, dans le respect des limites définies en Comité des risques Groupe, décide des grandes orientations de la politique globale de gestion de bilan au regard des risques et des orientations commerciales,
- Une déclinaison opérationnelle par les Comités Financiers de la Banque de la Réunion qui ont pour rôle de suivre mensuellement les résultats financiers et commerciaux, et d'assurer localement la mise en œuvre des grandes orientations définies par le Comité de Gestion de Bilan de la Banque de la Réunion,
- Un service ALM rattaché à la direction du Pilotage de BPCE IOM qui a notamment pour rôle de mesurer et de suivre l'évolution des ratios réglementaires, des risques de taux, change et liquidité sur base individuelle et consolidée,
- Le service Comptabilité qui assure le traitement comptable des opérations,
- Une Direction des Risques qui s'assure du respect des positions prises au regard des limites approuvées en Comité des Risques Groupe,
- Un Comité des Risques Groupe qui approuve les limites relatives aux risques précités.
- Un Comité d'Audit qui doit donner un avis à l'organe délibérant sur les limites d'exposition aux risques de gestion globale du bilan de l'entité et sur la bonne adéquation des moyens engagés avec la politique de gestion envisagée,

## 4.2. Risque de taux d'intérêt global

La Banque de la Réunion a retenu les indicateurs du groupe BPCE dans le cadre de sa gestion du risque de taux.

### 4.2.1 Dispositif de mesure et de suivi du risque global de taux

Le risque de taux est mesuré selon des approches différentes et complémentaires suivant l'horizon d'analyse. On distinguera en effet :

- une approche statique, s'entendant jusqu'à l'extinction des opérations de bilan et de hors bilan existantes à la date d'analyse,
- une approche dynamique intégrant des prévisions d'activité sur l'exercice en cours et les quatre suivants.

#### Indicateur Bâle II

L'indicateur Bâle II est caractérisé par une sensibilité à la baisse des taux en statique. Le seuil ACP (20%) n'étant pas franchi, la procédure d'alerte n'a pas été franchie.

### **Gap statique de taux**

Ce gap de taux, caractérisé par un dépassement de l'indicateur groupe de sensibilité du gap de taux statique est cours d'examen.

Sur les maturités supérieures à 2018, compte tenu des hypothèses d'écoulement pesant sur cet indicateur, la position du gap de taux statique de la Banque de la Réunion ne nécessite pas d'opération visant à corriger le dépassement de la limite.

### **Sensibilité de la MNI**

La Banque de la Réunion respecte la limite appliquée à la sensibilité de sa MNI en années N+1 et N+2. La Banque de la Réunion présente une sensibilité au scénario d'aplatissement des taux (hausse des taux courts conjointe à une baisse des taux longs), sauf en année 1 pour laquelle elle est sensible à une hausse des taux.

#### **4.2.2 Dispositif de contrôle permanent de la gestion du risque de taux**

La mesure et le suivi des ratios réglementaires, équilibres du bilan et risques financiers (liquidité, taux et change) des entités relevant du périmètre ALM du Groupe BPCE IOM sont assurés par le service ALM de la Direction financière BPCE IOM.

### **4.3. Risque global de liquidité**

La Banque de la Réunion applique les indicateurs du groupe BPCE dans le cadre de sa gestion du risque de liquidité.

La Banque de la Réunion participe au système de cessions de créances TRICP mis en place par le groupe BPCE.

#### **4.3.1 Dispositif de mesure et de suivi du risque global de liquidité**

Le risque de liquidité est mesuré selon des approches différentes et complémentaires suivant l'horizon d'analyse. On distinguera en effet :

- une approche statique, s'entendant jusqu'à l'extinction des opérations de bilan et de hors bilan existantes à la date d'analyse,
- une approche dynamique intégrant des prévisions d'activité sur l'exercice en cours et les quatre suivants.

#### **Info Liq 1 et 2**

Les indicateurs Info-Liq 1 et 2 sont calculés par la Banque de la Réunion et transmis trimestriellement au régulateur. Ils servent d'outils de pilotage de la trésorerie de la banque.

#### **Le coefficient de liquidité**

La limite du coefficient de liquidité SURFI est fixée réglementairement à 100%. La Banque de la Réunion a respecté cette limite sur toute l'année 2011 et le coefficient de liquidité de la Banque de la Réunion s'est établi à 153% au 31/12/11.

#### **Limite de liquidité statique**

La BR respecte son ratio d'observation (Passifs résiduels/Actifs résiduels) sur tout l'horizon d'analyse. La limite de l'indicateur Passifs résiduels/Actifs résiduels de la Banque de la Réunion est de 85% sur 10 ans.

### **4.4. Le risque de change**

La Banque de la Réunion n'exerce pas d'activité de négociation en compte propre. En conséquence, cette dernière n'est pas exposée au risque de marché, à l'exception du risque de change.

Dans ce cadre, elle suit quotidiennement ses positions de change. Sa consommation des limites qui lui ont été accordées par le comité ALM du groupe BPCE IOM, est présentée mensuellement lors du comité financier et trimestriellement en comité ALM.

La Banque de la Réunion respecte ses limites.

## 4.5. Gestion du capital - Composition des fonds propres

Les fonds propres prudentiels sont composés de trois grandes catégories : les fonds propres de base (également appelés « Fonds propres Tier One »), les fonds propres complémentaires (ou « Tier Two ») et les fonds propres surcomplémentaires (« Tier 3 »).

- Le tableau ci-après résume la composition des fonds propres de la Banque de la Réunion au 31 décembre 2011

Fonds Propres (en K€)	31/12/10 (1)	31/12/11 (2)	Variation en % (2) – (1)
Fonds Propres de base avant distribution de résultats	124 445	131 309	+5,5%
Résultat intermédiaire	5 140	21 463	x4
<b>Fonds Propres de base</b>	<b>129 585</b>	<b>152 772</b>	<b>+18%</b>
Fonds Propres complémentaires	45 000	45 000	0%
<b>Fonds Propres Réglementaires</b>	<b>174 585</b>	<b>197 772</b>	<b>+13%</b>

Les fonds propres complémentaires sont exclusivement composés d'emprunts subordonnés à long terme.

La surveillance de l'exigence de fonds propres calculée conformément au référentiel Bâle II est effectuée en base consolidée par notre maison-mère BPCE-IOM.

Le groupe BPCE-IOM calcule ses expositions pondérées conformément à l'approche standard pour le risque de crédit et le risque opérationnel.

## 5. Le risque de non-conformité

La gestion des risques de non-conformité est assurée par la Direction des Contrôles Permanents et de la Conformité (DCPC), rattachée directement au Directeur Général.

Le périmètre couvert par la Direction de la Conformité recouvre les missions de :

- Conformité déontologie, comprenant la conformité des services d'investissements et le respect des normes professionnelles,
- Sécurité financière, comprenant la prévention du blanchiment et du financement du terrorisme,
- Conformité bancaire,
- Organisation et pilotage du contrôle permanent de conformité.

Il est à noter que le positionnement hiérarchique et le périmètre des activités de la Direction de la Conformité respectent les directives émises par le groupe BPCE.

La DCPC est ainsi constituée de 3 collaborateurs, répartis suivants les attributions suivantes :

- le directeur des contrôles permanents et de la conformité couvrant entre autre le périmètre des contrôles permanents de Conformité, le suivi de la faculté d'alerte, la déontologie, et notamment le contrôle de conformité des services d'investissements ;
- un collaborateur, en charge de l'organisation et du pilotage des contrôles permanents ;
- un collaborateur en charge de la sécurité financière, dont la prévention du blanchiment et du financement du terrorisme

### 5.1. Participation aux comités

La Direction de la Conformité participe aux Comités suivants :

- Le Comité de Cohérence des Contrôles Internes ;
- Le Comité Nouvelle Offre - Conduite des Affaires ;
- Le Comité des Risques Opérationnels ;



- Le Comité des Risques ;
- Le Comité des Risques de non-conformité ;
- Le Comité Interne de Sécurité ;
- Le Comité de Direction Générale ;
- Le Comité d'Audit.

## 5.2. Les référentiels

La charte de déontologie de 2006 a été mise à jour conformément au modèle du groupe. Elle est entrée en application en janvier 2010. Cette mise à jour a fait l'objet d'une communication interne à l'ensemble des collaborateurs de la banque et est disponible par tous sur un serveur informatique dédié à la documentation réglementaire.

La Charte de Conformité du Groupe BPCE a été déclinée à la Banque de la Réunion et est en vigueur depuis avril 2010. Elle remplace ainsi celle de l'ex-Financière Océor (désormais BPCE IOM), qui était en vigueur depuis 2006. La Direction de la Conformité de la Banque de la Réunion a désormais un lien fonctionnel avec la Direction de la Conformité de BPCE en remplacement de celui avec BPCE IOM.

Le nouveau dispositif BPCE de procédures applicables au groupe en matière de prévention contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme a été déployé au sein de la Banque de la Réunion et les procédures mises à jour.

## 5.3. Faits significatifs de l'exercice 2011

- La création du Comité des Risques de Non-conformité et la tenue de 3 comités sur l'année.
- La poursuite du déploiement de l'outil de suivi et de gestion des contrôles permanents du groupe PILCOP pour les contrôles sur le back office, le front office BDR et les PEE (Prestations essentielles externalisées).
- Projet DRC (flux) : poursuite du suivi de complétude de 100 % de dossier DRC et remontée des statistiques mensuelles Groupe.
- Projet DRC (stock) : poursuite du suivi du plan d'action 2010 pour la mise en conformité du stock de clients « prioritaires » et remontée des statistiques trimestrielles Groupe.
- Projet Référentiel Groupe des Process, validation par la DCPC de l'ensemble des procédures rédigées, afin de vérifier le dispositif de maîtrise des risques mis en place.
- L'harmonisation des outils en matière de prévention contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, avec les règles du Groupe dites « Norkom ».
- La Banque de la Réunion a suivi le plan d'action sur la Conduite des Affaires, afin de renforcer la protection de la clientèle, conformément à l'attente du régulateur. L'ensemble des actions ont été finalisées en 2011.
- Dans le cadre de l'Etat des lieux de la mise en œuvre des normes et bons usages FBF dans le groupe BPCE, l'analyse a été effectuée pour la banque, afin de calculer son degré de mise en œuvre des engagements recensés dans le reporting BPCE. Bien que le résultat soit satisfaisant, un plan d'action a été mis en œuvre, afin de s'assurer de la pérennité de cette situation et de la mise à jour par rapport aux dernières évolutions normatives.

## **IV** Gouvernement d'entreprise

### **1. Liste des mandats exercés par les mandataires sociaux au 31 décembre 2011**

**Philippe GARSUAULT**, *Administrateur - Président du Conseil d'Administration*

Directeur Général de BPCE International et Outre-Mer ; Président du Conseil d'administration et Administrateur de la Banque de Nouvelle Calédonie ; Président du Conseil d'administration et Administrateur de la Banque des Antilles Françaises ; Président du Conseil d'administration et Administrateur de la Banque de Saint-Pierre et Miquelon ; Président du Conseil d'administration et Administrateur de la Banque Tuniso Koweïtienne ; Administrateur de Natixis Algérie ; Président du Conseil d'administration et Administrateur de Ingepar ; Représentant permanent de BPCE International et Outre-Mer au Conseil d'administration de Proparco ; Président du Conseil de Surveillance de Banque BCP SA ; Administrateur de Fransabank France ; Administrateur de La Méditerranéenne d'Aménagement Industriel (MEDAI) ; Président de BPCE Maroc ; Président de BPCE Maroc Immobilier ; Administrateur de la Banque Malgache de l'Océan Indien ; Administrateur de Banca Carige ; Membre du Conseil de Surveillance de Volksbank International AG ; Membre du Conseil de Surveillance de Volksbank Romania SA ; Président du Conseil d'administration et administrateur de Pramex International ; Administrateur de Pramex International Corp ; Gérant de Natixis Pramexrus Sarl ; Président du Conseil d'Administration de Pramex International Co ; Président du Conseil d'Administration de Natixis Pramex International S.r.l.

**Frédéric GOUPY**, *Représentant permanent de BPCE International Outre-Mer, administrateur*

Administrateur de la Banque de Nouvelle Calédonie ; Représentant permanent de BPCE International et Outre-Mer au Conseil d'administration de la Banque des Antilles Françaises ; Représentant permanent de BPCE International et Outre-Mer au Conseil d'administration de la Banque Tuniso Koweïtienne ; Administrateur de Ingepar ; Président et Administrateur de Oceorane ; Représentant permanent de BPCE International et Outre-Mer au Conseil d'administration de la Banque de Saint-Pierre et Miquelon ; Représentant permanent de BPCE International et Outre-Mer au Conseil d'administration de Technology Shared Service Outre-Mer ; Représentant permanent de BPCE International et Outre-Mer au Conseil d'administration de Technology Shared Service Africa ; Représentant permanent de BPCE International et Outre-Mer au Conseil d'administration de Technology Shared Service Méditerranée.

**Benoît CATEL**, *Administrateur - Directeur Général*

Administrateur de la Banque des Mascareignes LTEE ; Représentant permanent de la Banque de la Réunion au Conseil d'administration de SA SHLMR ; Représentant permanent de la Banque de la Réunion au Conseil d'administration de SHBR Novotel ; Représentant permanent d'Alyse Participations au sein du Conseil de surveillance de Réunion développement ; Représentant permanent de la Banque de la Réunion au Conseil d'administration de Technology Shared Services Outre-Mer ; Administrateur de la Banque Malgache de l'Océan Indien.

**Dominique VINCENT**, *Directeur Général Délégué*

Néant.

**Nelly JIRARI**, *Administrateur*

Président du Conseil d'administration de BM Madagascar ; Directeur Général et Administrateur de la Banque des Mascareignes LTEE.

**Alex HOW-CHOONG**, *Administrateur*

Gérant de la SARL AGR ; Gérant de la BEA SARL ; Président de Logistisud SAB.

**Shenaz BAGOT**, *Administrateur*

Gérant de Environnement Maintenance et Services « EMSOI » ; Gérant de SAB Distribution ; Gérant de SARL Basar ; Gérant de SCI Brins ; Gérant de SNC Roxane ; Gérant de Rox Diffusion ; Gérant de SCI 2 R.

## 2. Rémunération des mandataires sociaux

Tableau 1- Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en euros)		
Dirigeants Mandataires Sociaux	Exercice 2010	Exercice 2011
<b>M. Bruno DELETRE, Président du Conseil d'administration (1)</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>	Hors périmètre	Hors périmètre
<b>M. Philippe GARSUAULT, Président du Conseil d'administration (2)</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>	Non applicable	49 938,68
<b>M. Benoît CATEL, Directeur Général</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>	338 895,71	334 565,59
<b>M. Dominique VINCENT, Directeur Général Délégué en charge de la Direction des Risques</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>	169 602,50	170 581,67

(1) Les mandats d'administrateur et de Président du Conseil d'administration de M. Bruno DELETRE ont pris fin le 01/07/2011.

(2) M. Philippe GARSUAULT a été nommé Président du Conseil d'administration le 30 novembre 2011.

**Tableau 2 - Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en euros) <sup>(1)</sup>**

Dirigeants Mandataires Sociaux	Exercice 2010		Exercice 2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<b>M. Bruno DELETRE, Président du Conseil d'administration <sup>(2)</sup></b>				
Rémunération fixe				
Rémunération variable	Hors périmètre		Hors périmètre	
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	Néant		Néant	
Avantage en nature	Hors périmètre		Hors périmètre	
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>		<b>-</b>	
<b>M. Philippe GARSUAULT, Président du Conseil d'administration <sup>(3)</sup></b>				
Rémunération fixe			48 645,18	48 645,18
Rémunération variable	Non applicable		- <sup>(5)</sup>	
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	Non applicable		Néant	
Avantage en nature	Non applicable		1 293,50	1 293,50
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>		<b>49 938,68</b>	<b>49 938,68</b>
<b>M. Benoît CATEL, Directeur Général et administrateur</b>				
Rémunération fixe	216 000,00	216 000,00	216 000,00	216 000,00
Rémunération variable	81 000,00 <sup>(4)</sup>	Néant	90 000,00	40 500,00 <sup>(6)</sup>
Rémunération exceptionnelle	Néant		Néant	
Jetons de présence	Néant		Néant	
Avantage en nature	41 895,71	41 895,71	28 565,59	28 565,59
<b>TOTAL</b>	<b>338 895,71</b>	<b>257 895,71</b>	<b>334 565,59</b>	<b>285 065,59</b>
<b>M. Dominique VINCENT, Directeur Général Délégué en charge de la Direction des Risques</b>				
Rémunération fixe	139 000,00	139 000,00	139 600,08	139 600,08
Rémunération variable	17 490,02 <sup>(4)</sup>	Néant	17 490,02	17 490,02 <sup>(6)</sup>
Rémunération exceptionnelle	Néant		Néant	
Jetons de présence	Néant		Néant	
Avantage en nature	13 112,48	13 112,48	13 491,57	13 491,57
<b>TOTAL</b>	<b>169 602,50</b>	<b>152 112,48</b>	<b>170 581,67</b>	<b>170 581,67</b>

<sup>(1)</sup> Rémunérations de toutes natures en lien avec le mandat social, sur une base brute avant impôt.

<sup>(2)</sup> Les mandats d'administrateur et de Président du Conseil d'administration de M. Bruno DELETRE ont pris fin le 01/07/2011.

<sup>(3)</sup> M. Philippe GARSUAULT a été nommé Président du Conseil d'administration le 30 novembre 2011.

<sup>(4)</sup> Montant déterminé en mai 2011. <sup>(5)</sup> Informations non disponibles à la date du présent rapport.

<sup>(6)</sup> Montant payé au titre de l'exercice 2010.

**Tableau 3 - Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (en euros)**

<b>Mandataires sociaux non dirigeants</b>	<b>Montants versés au cours de l'exercice 2010</b>	<b>Montants versés au cours de l'exercice 2011</b>
<b>M. Mathieu LEPELTIER, représentant permanent de l'administrateur BPCE IOM (1)</b>		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	183 187,57	257 095,29
<b>M. Frédéric GOUPY, représentant permanent de l'administrateur BPCE IOM (2)</b>		
Jetons de présence	Non applicable	Néant
Autres rémunérations	Non applicable	211 615,05
<b>M. Alex HOW-CHOONG, administrateur et Vice-Président du Conseil d'administration (3)</b>		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant
<b>M. Xavier THIEBLIN, administrateur (4)</b>		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant
<b>Mme Nelly JIRARI, administrateur</b>		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	Hors périmètre	Hors périmètre
<b>Mme Shenaz BAGOT, administrateur (5)</b>		
Jetons de présence	Non applicable	Néant
Autres rémunérations	Non applicable	Néant
<b>M. Frédéric FOUCQUE, censeur</b>		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant
<b>M. Farouck RAVATE, censeur</b>		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant
<b>M. Patrick de BONNIERES, représentant le Cabinet ADVOLIS, censeur</b>		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant

(1) Le mandat de représentant permanent de l'administrateur BPCE IOM détenu par M. Mathieu LEPELTIER a pris fin le 27/09/2011.

(2) M. Frédéric GOUPY a été désigné représentant permanent de l'administrateur BPCE IOM à effet du 27/09/2011.

(3) M. Alex HOW CHOONG a été nommé Vice-Président du Conseil d'administration le 25/08/2011.

(4) Le mandat d'administrateur de M. Xavier THIEBLIN a pris fin le 19/05/2011.

(5) Mme Shenaz BAGOT a été nommée administrateur le 19/05/2011.

<b>Tableau 4</b>	
Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe :	Néant
Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social :	Néant
Actions de performance attribuées à chaque mandataire social :	Néant
Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social :	Néant
Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions :	Néant
Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers :	Néant

<b>Tableau 5</b>				
<b>Dirigeants Mandataires Sociaux</b>	<b>Contrat de Travail conclu avec la Société</b>	<b>Régime de retraite supplémentaire</b>	<b>Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à la raison de la cessation ou du changement de fonctions</b>	<b>Indemnité relatives à une clause de non concurrence</b>
<b>M. Bruno DELETRE</b>	Non	Non	Non	Non
Fonction: Président du Conseil d'administration				
Date début Mandat : 28/08/2009 Date fin Mandat : 01/07/2011				
<b>M. Philippe GARSUAULT</b>	Non	Oui (1)	Non	Non
Fonction: Président du Conseil d'administration				
Date début Mandat : 30/11/2011 Date fin Mandat : AGO 2017				
<b>M. Benoît CATEL</b>	Non	Oui	Non	Non
Fonction: Directeur Général				
Date début Mandat : 28/05/2009 Date fin Mandat : 30/06/2012				
<b>M. Dominique VINCENT</b>	Oui	Oui	Non	Non
Fonction : Directeur Général Délégué				
Date début Mandat : 15/05/2008 Date fin Mandat : 31/12/2011				

(1) souscrit par l'actionnaire majoritaire.

## V Actionnariat et bourse

AU 31 DECEMBRE 2011	
Capital	69 906 708,11 Euros
Nombre d'actions	1 691 761
Capitalisation boursière	93 537 465,69 euros
Cours de l'action au 31 décembre	55,29 euros
Cours le plus haut de l'année	85,00 euros
Cours le plus bas de l'année	52,00 euros
Place de cotation	Euronext PARIS Compartiment C
Code ISIN	FR0000039612

### 1. Répartition du capital et actions d'autocontrôle

BPCE IOM (Groupe BPCE) : 88,9%

Divers : 11,1%

Aucun autre actionnaire ne détient plus de 5% du capital

La Banque de la Réunion ne détient aucune action d'autocontrôle.

### 2. Participations des salariés au capital social

Au 31 décembre 2011, le nombre d'actions détenues par les salariés de la société dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise est de 8056 actions, représentant 0,48 % du capital de la Banque de la Réunion.

### 3. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

#### Structure du capital de la Société

La structure du capital de la Société est détaillée au paragraphe 1 ci-dessus.

#### Participations directes et indirectes dans la Société déclarées au titre des articles L 233-7 et L233-12 du Code de commerce

Ces informations sont indiquées au paragraphe 5 ci-dessous.

#### Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi que celles applicables à la modification des statuts sont indiquées aux articles 15 et 37 des statuts de la Société et sont conformes à la réglementation en vigueur. La Société n'identifie pas d'incidence significative de ces règles en cas d'offre public.

## Pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier concernant l'émission ou le rachat d'actions

L'assemblée générale n'a accordé aucune délégation de compétence ou de pouvoir au Conseil d'administration, y compris en matière d'émission ou de rachat d'actions, susceptible d'avoir une incidence significative en cas d'offre publique.

## Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société dont la divulgation, hors les cas d'obligations légales de divulgation, ne porte pas gravement atteinte à ses intérêts

Aucune modification ou terminaison d'accord pour cause de changement de contrôle de la Société, dont la divulgation ne porterait pas atteinte à ses intérêts, n'est de nature à avoir une incidence significative en cas d'offre publique.

## Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'offre publique

Il n'existe aucun accord de ce type susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

## 4. Dividendes versés au titre des trois derniers exercices

Exercice	Montant de la distribution	Distribution éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du CGI (1)	Distribution non éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du CGI	Dividende net par action
2008	10 609 945,80	10 609 945,80	Néant	6,70
2009	Néant	Néant	Néant	Néant
2010	Néant	Néant	Néant	Néant

(1) Cet abattement bénéficie aux seules personnes physiques domiciliées en France

## 5. Etat récapitulatif des opérations sur les titres de la Société et des sociétés liées par les personnes visées au a), b) et c) l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier

A la connaissance de la Société, aucune opération sur les titres de la Société n'a été réalisée par les personnes visées au a), b) et c) de l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier.

## 6. Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoir en cours de validité, accordées par l'AGE au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital

Néant.



# LES COMPTES ANNUELS INDIVIDUELS



## Bilan et hors bilan au 31 décembre 2011

en milliers d'euros

<b>ACTIF</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
CAISSES, BANQUES CENTRALES		22 514	21 747
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	3.3		
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3.1	315 659	414 572
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	3.2	1 934 475	1 773 759
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	3.3		
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	3.3	1 747	4 028
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	3.4	7 346	6 555
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	3.4		
OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET DE LOCATIONS SIMPLES	3.5		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3.6	778	2 436
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3.6	17 279	17 666
AUTRES ACTIFS	3.9	6 179	4 423
COMPTES DE REGULARISATION	3.9	22 195	9 731
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>2 328 172</b>	<b>2 254 917</b>
<b>HORS BILAN</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Engagements donnés			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	4.1	158 274	164 850
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	4.1	269 644	278 374
ENGAGEMENTS SUR TITRES			

en milliers d'euros

<b>PASSIF</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
<b>BANQUES CENTRALES</b>			
<b>DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>3.1</b>	<b>631 312</b>	<b>742 797</b>
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>3.2</b>	<b>1 258 088</b>	<b>1 163 273</b>
<b>DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE</b>	<b>3.7</b>	<b>143 685</b>	<b>89 984</b>
<b>AUTRES PASSIFS</b>	<b>3.9</b>	<b>28 667</b>	<b>22 528</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>3.9</b>	<b>37 094</b>	<b>30 120</b>
<b>PROVISIONS</b>	<b>3.10</b>	<b>29 709</b>	<b>27 236</b>
<b>DETTES SUBORDONNEES</b>	<b>3.11</b>	<b>45 012</b>	<b>45 009</b>
<b>FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)</b>	<b>3.12</b>	<b>4 461</b>	<b>4 461</b>
<b>CAPITAUX PROPRES HORS FRBG</b>	<b>3.13</b>	<b>150 144</b>	<b>129 509</b>
Capital souscrit		69 907	69 907
Primes d'émission		57 148	57 148
Réserves		56 891	56 891
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement		1 561	2 389
Report à nouveau		-56 826	-61 966
Résultat de l'exercice (+/-)		21 463	5 140
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>2 328 172</b>	<b>2 254 917</b>
<b>HORS BILAN</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
<b>Engagements reçus</b>			
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT</b>	<b>4.1</b>	<b>220 000</b>	<b>150 000</b>
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE</b>	<b>4.1</b>	<b>318 123</b>	<b>312 876</b>
<b>ENGAGEMENTS SUR TITRES</b>			

## II Compte de résultat 2011

en milliers d'euros

	Notes	Exercice 2011	Exercice 2010
Intérêts et produits assimilés	5.1	89 107	88 057
Intérêts et charges assimilées	5.1	-31 905	-35 166
Produits sur opérations de crédit-bail et de locations simples	5.2		
Charges sur opérations de crédit-bail et de locations simples	5.2		
Revenus des titres à revenu variable	5.3	205	317
Commissions (produits)	5.4	41 128	40 266
Commissions (charges)	5.4	-12 205	-10 641
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	5.5	526	491
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	5.6	-169	131
Autres produits d'exploitation bancaire	5.7	578	303
Autres charges d'exploitation bancaire	5.7	-1 046	-588
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>86 219</b>	<b>83 170</b>
Charges générales d'exploitation	5.8	-53 063	-51 195
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-5 361	-5 491
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>27 795</b>	<b>26 484</b>
Coût du risque	5.9	-7 198	-22 575
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>20 597</b>	<b>3 909</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	5.10	-1	-639
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>20 596</b>	<b>3 270</b>
Résultat exceptionnel	5.11		
Impôt sur les bénéfices	5.12	39	968
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		828	902
<b>RESULTAT NET</b>		<b>21 463</b>	<b>5 140</b>



# Notes annexes aux comptes individuels annuels

## 1 NOTE 1. CADRE GENERAL

1.1	LE GROUPE BPCE.....	39
1.2	MECANISME DE GARANTIE .....	40
1.3	EVENEMENTS SIGNIFICATIFS .....	40
1.4	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	40

## 2 NOTE 2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1	METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION APPLIQUEES .....	41
2.2	CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES .....	41
2.3	PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION .....	41
2.3.1	Opérations en devises.....	41
2.3.2	Opérations avec les établissements de crédit et la clientèle .....	41
2.3.3	Titres .....	43
2.3.4	Immobilisations incorporelles et corporelles .....	44
2.3.5	Dettes représentées par un titre .....	45
2.3.6	Dettes subordonnées .....	45
2.3.7	Provisions.....	46
2.3.8	Fonds pour risques bancaires généraux .....	47
2.3.9	Instruments financiers à terme.....	47
2.3.10	Intérêts et assimilés – Commissions.....	47
2.3.11	Revenus des titres à revenu variable.....	48
2.3.12	Impôt sur les bénéfices .....	48

## 3 NOTE 3. INFORMATIONS SUR LE BILAN

3.1	OPERATIONS INTERBANCAIRES .....	49
3.2	OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE .....	50
3.2.1	Opérations avec la clientèle .....	50
3.2.2	Répartition des encours de crédit par agent économique .....	51
3.3	EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS, ACTIONS, AUTRES TITRES A REVENU FIXE ET VARIABLE.....	51
3.3.1	Portefeuille titres .....	51
3.3.2	Evolution des titres d'investissement .....	52
3.3.3	Reclassements d'actifs .....	52
3.4	PARTICIPATIONS, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES, AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME.....	52
3.4.1	Evolution des participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme	52
3.4.2	Tableau des filiales et participations .....	53
3.4.3	Entreprises dont l'établissement est associé indéfiniment responsable.....	54
3.4.4	Opérations avec les entreprises liées .....	54
3.5	OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET LOCATIONS SIMPLES .....	54
3.6	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES .....	54
3.6.1	Immobilisations incorporelles .....	54
3.6.2	Immobilisations corporelles .....	54
3.7	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE .....	55
3.8	AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS .....	55
3.9	COMPTES DE REGULARISATION .....	55
3.10	PROVISIONS .....	56
3.10.1	Tableau de variations des provisions.....	56
3.10.2	Provisions et dépréciations constituées en couverture du risque de contrepartie .....	56
3.10.3	Provisions pour engagements sociaux.....	56
3.10.4	Provisions PEL / CEL .....	57
3.11	DETTES SUBORDONNEES .....	57
3.12	FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX.....	58
3.13	CAPITAUX PROPRES .....	58

3.14	DUREE RESIDUELLE DES EMPLOIS ET RESSOURCES .....	58
<b>4</b>	<b>NOTE 4. INFORMATIONS SUR LE HORS BILAN ET OPERATIONS ASSIMILEES</b>	
4.1	ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES .....	59
4.1.1	Engagements de financement .....	59
4.1.2	Engagements de garantie.....	59
4.1.3	Autres engagements ne figurant pas au hors bilan .....	59
4.2	OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME .....	60
4.3	VENTILATION DU BILAN PAR DEVISE .....	60
<b>5</b>	<b>NOTE 5. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT</b>	
5.1	INTERETS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES .....	61
5.2	PRODUITS ET CHARGE SUR OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET LOCATIONS ASSIMILEES .....	61
5.3	REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE.....	61
5.4	COMMISSIONS .....	61
5.5	GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION .....	61
5.6	GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES .....	62
5.7	AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE .....	62
5.8	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION .....	62
5.9	COUT DU RISQUE .....	63
5.10	GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES .....	63
5.11	RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	63
5.12	IMPOT SUR LES BENEFICES .....	64
5.13	REPARTITION DE L'ACTIVITE.....	64
<b>6</b>	<b>NOTE 6. AUTRES INFORMATIONS</b>	
6.1	CONSOLIDATION .....	65
6.2	REMUNERATIONS, AVANCES, CREDITS ET ENGAGEMENTS .....	65
6.3	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	65
6.4	IMPLANTATIONS DANS LES PAYS NON COOPERATIFS .....	65

## 1.1 **Le Groupe BPCE**

---

Le Groupe BPCE comprend le réseau des Banques Populaires, le réseau des Caisses d'Épargne, l'organe central BPCE et ses filiales.

### **Les deux réseaux Banques Populaires et Caisses d'Épargne**

Le Groupe BPCE est un groupe coopératif dont les sociétaires sont propriétaires des deux réseaux de banque de proximité : les 19 Banques Populaires et les 17 Caisses d'Épargne. Chacun des deux réseaux est détenteur à parité de BPCE, l'organe central du groupe.

Le réseau des Banques Populaires comprend les Banques Populaires et les sociétés de caution mutuelle leur accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement.

Le réseau des Caisses d'Épargne comprend les Caisses d'Épargne et de Prévoyance, les sociétés locales d'épargne et la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne.

Les Banques Populaires sont détenues à hauteur de 80 % par leurs sociétaires et de 20 % par Natixis via les certificats coopératifs d'investissement (CCI).

Le capital des Caisses d'Épargne est détenu à hauteur de 80 % par les sociétés locales d'épargne (SLE) et de 20 % par Natixis via les CCI. Au niveau local, les SLE sont des entités à statut coopératif dont le capital variable est détenu par les coopérateurs. Elles ont pour objet d'animer le sociétariat dans le cadre des orientations générales de la Caisse d'Épargne à laquelle elles sont affiliées et elles ne peuvent pas effectuer d'opérations de banque.

### **BPCE**

Organe central au sens de la Loi bancaire et établissement de crédit agréé comme banque, BPCE a été créé par la Loi n° 2009-715 du 18 juin 2009. BPCE est constitué sous forme de société anonyme à directoire et conseil de surveillance dont le capital est détenu à parité par les 19 Banques Populaires et les 17 Caisses d'Épargne.

Les missions de BPCE s'inscrivent dans la continuité des principes coopératifs des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne.

BPCE est notamment chargé d'assurer la représentation des affiliés auprès des autorités de tutelle, de définir la gamme des produits et des services commercialisés, d'organiser la garantie des déposants, d'agréer les dirigeants et de veiller au bon fonctionnement des établissements du groupe.

En qualité de holding, BPCE exerce les activités de tête de groupe et détient les filiales communes aux deux réseaux dans le domaine de la banque de détail, de la banque de financement et des services financiers et leurs structures de production. Il détermine aussi la stratégie et la politique de développement du groupe.

Les principales filiales de BPCE sont organisées autour de trois grands pôles :

- Natixis, structure cotée détenue à 72 %, qui réunit la Banque de financement et d'investissement, l'épargne et les services financiers ;
- la Banque Commerciale et Assurance (dont le Crédit Foncier, la Banque Palatine et BPCE International et Outre Mer (anciennement dénommée Financière Océor)) ;
- les filiales et participations financières.

Parallèlement, dans le domaine des activités financières, BPCE a notamment pour missions d'assurer la centralisation des excédents de ressources et de réaliser toutes les opérations financières utiles au développement et au refinancement du groupe, charge à lui de sélectionner l'opérateur de ces missions le plus efficace dans l'intérêt du groupe. Il offre par ailleurs des services à caractère bancaire aux entités du groupe.

### **BPCE International et Outre Mer**

BPCE International et Outre-Mer est une société anonyme à conseil d'administration dont le capital est intégralement détenu par BPCE.

Le Groupe BPCE International et Outre-mer a pour vocation de porter les développements du Groupe BPCE à l'international et les participations acquises par le Groupe Caisse d'épargne à l'outre-mer.

Dans ce cadre, la holding anime et pilote la stratégie des banques du réseau. Elle assiste ses filiales en matière de développement commercial et de gestion financière et administrative.

Le Groupe BPCE International et Outre-mer est constitué d'un réseau diversifié de :

- cinq filiales bancaires en outre-mer (Banque des Antilles Françaises, Banque de Saint Pierre et Miquelon, Banque de la Réunion, Banque de Tahiti, Banque de Nouvelle Calédonie) ;
- six filiales bancaires à l'étranger (Banque des Mascareignes, BCP Luxembourg, Banque Tuniso Koweïtienne, Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit, Banque Commerciale Internationale ainsi que la Banque Malgache de l'Océan Indien acquise en juillet 2011) ;
- deux participations minoritaires au capital de banques (Fransabank et Banque National de Développement Agricole acquise en juillet 2011) ;
- deux cabinets d'ingénierie financière spécialisée dans la défiscalisation (Ingépar et Océorane) ;
- et un groupe spécialisé dans le conseil et l'accompagnement des PME et des Entreprises de Taille Intermédiaire dans leur développement international (Prames International).

BPCE International et Outre-mer apporte à ce réseau sa propre expertise en matière de financements spécialisés.

## **1.2 Mécanisme de garantie**

---

Le système de garantie et de solidarité a pour objet, conformément à l'article L.512-107 6 du Code monétaire et financier, de garantir la liquidité et la solvabilité du groupe et des établissements affiliés à BPCE, ainsi que d'organiser la solidarité financière au sein des réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne.

BPCE est chargé de prendre toutes mesures nécessaires pour organiser la garantie de solvabilité du groupe ainsi que de chacun des réseaux, notamment en mettant en œuvre les mécanismes appropriés de solidarité interne du groupe et en créant un fonds de garantie commun aux deux réseaux dont il détermine les règles de fonctionnement, les modalités de déclenchement en complément des fonds des deux réseaux déjà existants ainsi que les contributions des établissements affiliés pour sa dotation et sa reconstitution.

BPCE gère ainsi le Fonds Réseau Banques Populaires, le Fonds Réseau Caisses d'Épargne et de Prévoyance et met en place le Fonds de Garantie Mutuel.

Le Directoire de BPCE a tout pouvoir pour mobiliser les ressources des différents contributeurs sans délai et selon l'ordre convenu, sur la base d'autorisations préalables délivrées à BPCE par les contributeurs.

Le Groupe BPCE International et Outre-mer, affilié à BPCE, bénéficie naturellement du mécanisme de garantie décrit ci-dessus.

## **1.3 Événements significatifs**

---

Aucun événement significatif impactant les comptes 2011.

## **1.4 Événements postérieurs à la clôture**

---

Aucun événement postérieur à la clôture.



## 2 Note 2. Principes et méthodes comptables

---

### 2.1 Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées

---

Les comptes individuels annuels de la Banque de la Réunion sont établis et présentés conformément aux règles définies par BPCE dans le respect des règlements de l'Autorité des Normes Comptables. Par application du Règlement n° 91-01 du CRBF, la présentation des états financiers est conforme aux dispositions des règlements n° 2000-03 et n° 2005-04 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux documents de synthèse individuels.

### 2.2 Changements de méthodes comptables

---

Aucun changement de méthodes comptables n'a affecté les comptes de l'exercice 2011.

### 2.3 Principes comptables et méthodes d'évaluation

---

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### 2.3.1 Opérations en devises

Les résultats sur opérations de change sont déterminés conformément au règlement n° 89-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière modifié par les règlements n° 90-01 et n° 95-04.

Les créances, les dettes et les engagements hors-bilan libellés en devises sont évalués au cours de change à la clôture de l'exercice. Les gains et pertes de change latents et définitifs sont enregistrés en compte de résultat. Les produits et les charges payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction.

Les immobilisations et titres de participation en devises financés en euros restent valorisés au coût d'acquisition.

Les opérations de change au comptant non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.

#### 2.3.2 Opérations avec les établissements de crédit et la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent les valeurs reçues en pension, quel que soit le support, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme. Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nettes des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de ceux matérialisés par un titre, les valeurs reçues en pension et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes ordinaires débiteurs et autres concours à la clientèle. Les crédits à la clientèle émis sont inscrits au bilan à leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nettes des dépréciations constituées au titre du risque de crédit. Les commissions et coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale (à vue ou à terme) et les dettes envers la clientèle sont présentées selon leur nature (comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle). Sont incluses, en fonction de leur contrepartie, les opérations de pension matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sont enregistrés en dettes rattachées.

Les garanties reçues sont enregistrées en comptabilité en hors bilan. Elles font l'objet de réévaluations périodiques. La valeur comptable de l'ensemble des garanties prises sur un même crédit est limitée à l'encours de ce crédit.

### **Créances restructurées**

Les créances restructurées sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux d'intérêt) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Lors de la restructuration, le prêt fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration pour les prêts à taux variable. Le taux effectif correspond au taux contractuel. Cette décote est inscrite au résultat en coût du risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle est rapportée au compte de résultat, dans la marge d'intérêt, selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Une créance restructurée douteuse peut-être reclassée en encours sains lorsque les termes sont respectés. Ces créances reclassées sont spécifiquement identifiées. Lorsque la créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau une échéance impayée, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créance douteuse.

### **Créances douteuses**

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un concours au moins présente un risque de crédit avéré, identifié de manière individuelle. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif au traitement comptable du risque de crédit, modifié par le règlement CRC n° 2005-03 du 25 novembre 2005, notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois, six mois en matière immobilière et neuf mois pour les créances sur les collectivités territoriales.

Un encours douteux compromis est un encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé. Les créances déchues de leur terme, les contrats de crédit bail résiliés, les concours à durée indéterminée dont la clôture a été notifiée sont présumés devoir être inscrits en douteux compromis. L'existence de garanties couvrant la quasi-totalité des risques et les conditions d'évolution de la créance douteuse doivent être prises en considération pour qualifier un encours douteux de compromis et pour quantifier la dépréciation. Un an après sa classification en encours douteux, un encours douteux est présumé être compromis sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé. Le classement d'un encours douteux en douteux compromis n'entraîne pas le classement par « contagion » dans cette dernière catégorie des autres encours et engagements douteux relatifs à la contrepartie concernée.

Les intérêts courus et ou échus non perçus sur créances douteuses sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire et dépréciés à due concurrence. Lorsque la créance est qualifiée de compromise les intérêts courus non encaissés ne sont plus comptabilisés.

Plus généralement, les créances douteuses sont réinscrites en encours sains quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

### **Dépréciation**

Les créances, dont le recouvrement est devenu incertain, donnent lieu à la constitution de dépréciations, inscrites en déduction de l'actif, destinées à couvrir le risque de perte. Les dépréciations sont calculées créance par créance en tenant compte de la valeur actuelle des garanties reçues. Elles sont déterminées selon une fréquence au moins trimestrielle et sur la base de l'analyse du risque et des garanties disponibles. Les dépréciations couvrent au minimum les intérêts non encaissés sur encours douteux.

Les dépréciations pour pertes probables avérées couvrent l'ensemble des pertes prévisionnelles, calculées par différence entre les capitaux restant dus et les flux prévisionnels actualisés selon le taux effectif.

Pour les petites créances aux caractéristiques similaires, une estimation statistique peut être retenue. Quand le risque de crédit est identifié, non pas sur base individuelle, mais sur la base d'un portefeuille d'encours présentant des caractéristiques de risques similaires et pour lequel les informations disponibles permettent d'anticiper un risque de défaillance et de pertes à l'échéance, il est constaté sous forme de provision au passif.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

### 2.3.3 Titres

Le terme « titres » recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe (c'est-à-dire à rendement non aléatoire), les actions et les autres titres à revenu variable.

Les opérations sur titres sont régies au plan comptable par deux textes principaux :

- le règlement CRC n° 2008-17, modifiant le règlement CRBF n° 90-01 du 23 février 1990 et complété par l'instruction n° 94-07 de la Commission bancaire, qui définit les règles générales de comptabilisation et de valorisation des titres,
- le règlement du CRBF n° 89-07, complété de l'instruction n° 94-06 de la Commission bancaire, qui définit les règles relatives à des opérations particulières de cession comme les cessions temporaires de titres.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, titres de l'activité de portefeuille, titres de placement et titres de transaction.

Pour les titres de transaction, de placement, d'investissement ainsi que de l'activité de portefeuille, les risques de défaillance avérés de la contrepartie dont les impacts peuvent être isolés font l'objet de dépréciations. Les mouvements de dépréciations sont inscrits en coût du risque.

#### **Titres de transaction**

La Banque de la Réunion ne détient pas de titres de transaction.

#### **Titres de placement**

Sont considérés comme des titres de placement, les titres qui ne sont inscrits dans aucune autre catégorie.

Les titres de placement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

Le cas échéant, pour les titres à revenu fixe, les intérêts courus sont constatés dans des comptes rattachés en contrepartie du compte de résultat au poste « Intérêts et produits assimilés ».

La différence éventuelle entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement (prime ou décote) des titres à revenu fixe est rapportée au compte de résultat sur la durée résiduelle du titre en utilisant la méthode actuarielle.

Les titres de placement sont évalués au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur prix de marché. Pour les parts d'OPCVM et de FCP, les valeurs de marché correspondent aux valeurs liquidatives disponibles dans le contexte de marché en vigueur à la date d'arrêté.

Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation qui peut être appréciée par ensembles homogènes de titres, sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres.

Les gains, provenant des éventuels instruments de couverture, au sens de l'article 4 du règlement n° 88-02 du CRB, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les plus et moins-values de cession réalisées sur les titres de placement, ainsi que les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

#### **Titres d'investissement**

La Banque de la Réunion ne détient pas de titres d'investissement.

#### **Titres de l'activité de portefeuille**

L'activité de portefeuille consiste à investir avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. Il ne peut s'agir en principe que de titres à revenu variable. Cette activité doit être exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré procurant une rentabilité récurrente provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

La Banque de la Réunion ne détient pas de titres de l'activité de portefeuille.

#### **Titres de participation et parts dans les entreprises liées**

Relèvent de cette catégorie les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise car elle permet notamment d'exercer une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices ou d'en assurer le contrôle.

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais inclus si les montants sont significatifs.

A la clôture de l'exercice, ils sont individuellement évalués au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée notamment au regard de critères tels que le caractère stratégique, la volonté de soutien ou de conservation, le cours de bourse, l'actif net comptable, l'actif net réévalué, des éléments prévisionnels. Les moins values latentes, calculées par lignes de titres, font l'objet d'une dépréciation sans compensation avec les plus values latentes constatées. Les plus values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les titres de participation et parts dans les entreprises liées ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

### **Autres titres détenus à long terme**

Ce sont des titres acquis afin de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influence dans la gestion de l'entreprise dont les titres sont détenus en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les autres titres détenus à long terme sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Ils figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. Cette dernière, pour les titres cotés ou non, correspond à ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Les moins-values latentes font obligatoirement l'objet d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les autres titres détenus à long terme ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

### **Reclassement d'actifs financiers**

Dans un souci d'harmonisation et de cohérence avec les normes IFRS, le Conseil National de la Comptabilité a publié le règlement n° 2008-17 du 10 décembre 2008 modifiant le règlement n° 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. Ce règlement reprend les dispositions de l'avis n° 2008-19 du 8 décembre 2008 relatif aux transferts de titres hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement ».

Le reclassement hors de la catégorie « Titres de transaction », vers les catégories « Titres d'investissement » et « Titres de placement » est désormais possible dans les deux cas suivants :

- a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
- b) lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Le transfert de la catégorie « Titres de placement » vers la catégorie « Titres d'investissement » est applicable à la date de transfert dans l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
- b) lorsque les titres à revenu fixe ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Banque de la Réunion n'a pas opéré de reclassement d'actifs financiers.

## **2.3.4 Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les règles de comptabilisation des immobilisations sont définies par :

- le règlement CRC n° 2004-06 relatif la comptabilisation et à l'évaluation des actifs et,
- le règlement CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

### **Immobilisations incorporelles**

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire sans substance physique. Les immobilisations incorporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Elles sont amorties selon leur durée probable d'utilisation.

Afin de se conformer à la règle Groupe, la durée d'amortissement des logiciels est désormais de 3 ans contre 5 ans auparavant.

La quote-part d'amortissement supplémentaire dont peuvent bénéficier les logiciels en application des dispositions fiscales est inscrite en amortissement dérogatoire.

Les fonds de commerce ne sont pas amortis mais font l'objet, le cas échéant, de dépréciations.

Les droits au bail sont amortis de manière linéaire sur la durée de vie résiduelle du bail et font l'objet de dépréciations si nécessaire par rapport à la valeur de marché.

### **Immobilisations corporelles**

Une immobilisation corporelle est un actif physique détenu, soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins de gestion interne et dont l'entité attend qu'il soit utilisé au-delà de l'exercice en cours.

Le montant amortissable est la valeur brute sous déduction de la valeur résiduelle lorsque cette dernière est mesurable, significative et durable.

Les biens sont amortis selon la durée de consommation des avantages économiques attendus, soit en général la durée de vie du bien. Les principales durées d'amortissement utilisées sont les suivantes :

<b>POSTES</b>	<b>DUREE</b>
Murs, fondations, charpentes et cloisons fixes	20 à 25 ans
Toitures	25 ans
Ascenseurs	15 ans
Installations de chauffage ou de climatisation	10 ans
Eléments de signalétique et façade	5 à 10 ans
Ouvrants (portes et fenêtres)	20 ans
Clôtures	10 ans
Matériel de sécurité	5 à 7 ans
Câblages	10 ans
Autres agencements et installations des constructions	10 ans

Les autres immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition, à leur coût de production ou à leur coût réévalué. Le coût des immobilisations libellé en devises est converti en euros au cours du jour de l'opération. Les biens sont amortis selon la durée de consommation des avantages économiques attendus, soit en général la durée de vie du bien.

Le cas échéant, les immobilisations peuvent faire l'objet d'une dépréciation.

Les immeubles de placement constituent des immobilisations hors exploitation.

### **2.3.5 Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés sur une ligne spécifique au passif.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les frais d'émission sont pris en charge dans la totalité de l'exercice ou étalés sur la durée de vie des emprunts correspondants. Les primes d'émission et de remboursement sont étalées sur la durée de la vie de l'emprunt par le biais d'un compte de charge à répartir.

### **2.3.6 Dettes subordonnées**

Les dettes subordonnées regroupent les fonds provenant de l'émission de titres ou d'emprunts subordonnés, à durée déterminée ou à durée indéterminée, et les dépôts de garantie à caractère mutuel. Le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

## 2.3.7 Provisions

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Conformément aux dispositions du règlement CRC n° 2000-06, la constitution de telles provisions est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

Il recouvre en outre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code que des événements survenus ou en cours rendant probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

Il comprend notamment une provision pour engagements sociaux, une provision pour risques de contrepartie et une provision épargne logement.

### Engagements sociaux

Les avantages versés au personnel sont comptabilisés en application de la Recommandation n° 2003-R-01 du Conseil National de la Comptabilité. Ils sont classés en 4 catégories :

- **Avantages à court terme**

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels, intéressement, participation, primes payés dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice. Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice y compris pour les montants restant dus à la clôture.

- **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice; il s'agit en particulier des primes pour médaille du travail.

Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture.

Ces derniers sont évalués selon une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières telles que l'âge, l'ancienneté, la probabilité de présence à la date d'attribution de l'avantage et le taux d'actualisation. Ce calcul opère une répartition de la charge dans le temps en fonction de la période d'activité des membres du personnel (méthode des unités de crédits projetées).

- **Indemnités de fin de contrat de travail**

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision. Celles qui sont versées plus de douze mois après la date de clôture donnent lieu à actualisation.

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi recouvrent les indemnités de départ en retraite, les retraites et avantages aux retraités.

Ces avantages peuvent être classés en deux catégories : les régimes à cotisations définies (non représentatifs d'un engagement à provisionner pour l'entreprise) et les régimes à prestations définies (représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise et donnant lieu à évaluation et provisionnement).

Les engagements sociaux qui ne sont pas couverts par des cotisations passées en charge et versées à des fonds de retraite ou d'assurance sont provisionnés au passif du bilan.

La méthode d'évaluation utilisée est identique à celle décrite pour les avantages à long terme.

La comptabilisation des engagements tient compte de la valeur des actifs constitués en couverture des engagements et des éléments actuariels non-reconnus.

Les écarts actuariels des avantages postérieurs à l'emploi, représentatifs des différences liées aux hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation, etc.) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et les calculs réels (rendement des actifs de couverture, etc.) sont amortis selon la règle dite du corridor, c'est-à-dire pour la partie qui excède une variation de plus ou moins 10 % des engagements ou des actifs.

La charge annuelle au titre des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus de l'année, le coût financier lié à l'actualisation des engagements, les rendements attendus des actifs de couverture et éventuellement l'amortissement des éléments non reconnus.

### **Provisions épargne logement**

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne proposés aux particuliers dont les caractéristiques sont définies par la loi de 1965 sur l'épargne logement et les décrets pris en application de cette loi.

Le régime d'épargne logement génère des engagements de deux natures pour les établissements qui commercialisent ces produits :

- l'engagement de devoir, dans le futur, accorder à la clientèle des crédits à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats CEL ;
- l'engagement de devoir rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée pour les PEL ou à un taux fixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les contrats de CEL.

Les engagements présentant des conséquences potentiellement défavorables sont évalués pour chacune des générations de plans d'épargne logement d'une part et pour l'ensemble des comptes épargne logement d'autre part.

Les risques attachés à ces engagements sont couverts par une provision dont le montant est déterminé par l'actualisation des résultats futurs dégagés sur les encours en risques :

- l'encours d'épargne en risque correspond au niveau d'épargne futur incertain des plans existant à la date de calcul de la provision. Il est estimé statistiquement en tenant compte du comportement des souscripteurs épargnants, pour chaque période future, par différence entre les encours d'épargne probables et les encours d'épargne minimum attendus ;
- l'encours de crédits en risque correspond aux encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date de calcul et des crédits futurs estimés statistiquement en tenant compte du comportement de la clientèle et des droits acquis et projetés attachés aux comptes et plans d'épargne logement.

Les résultats des périodes futures sur la phase d'épargne sont déterminés, pour une génération considérée, par différence entre le taux réglementé offert et la rémunération attendue pour un produit d'épargne concurrent.

Les résultats des périodes futures sur la phase de crédit sont déterminés par différence entre le taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL, et le taux anticipé des prêts à l'habitat non réglementés.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable, une provision est constituée, sans compensation entre les générations. Les engagements sont estimés par application de la méthode Monte-Carlo pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux d'intérêt et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque.

La provision est inscrite au passif du bilan et les variations sont enregistrées en produit net bancaire.

### **2.3.8 Fonds pour risques bancaires généraux**

Ces fonds sont destinés à couvrir les risques inhérents aux activités de l'entité, conformément aux conditions requises par l'article 3 du règlement n° 90-02 du CRBF et par l'instruction n° 86-05 modifiée de la Commission bancaire.

### **2.3.9 Instruments financiers à terme**

La Banque de la Réunion n'a pas réalisé d'opérations sur instruments financiers à terme.

### **2.3.10 Intérêts et assimilés – Commissions**

Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.

Les commissions et coûts liées à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours sont notamment assimilés à des compléments d'intérêts et sont étalés sur la durée de vie effective du crédit au prorata du capital restant dû.

Les autres commissions sont enregistrées selon la nature de la prestation :

- Commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistrement lors de l'achèvement des prestations.
- Commissions rémunérant une prestation continue ou discontinue avec plusieurs échéances successives échelonnées : enregistrement au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

### 2.3.11 Revenus des titres à revenu variable

Les dividendes sont comptabilisés dès que leur paiement a été décidé par l'organe compétent. Ils sont enregistrés en « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus d'obligations ou des titres de créances négociables sont comptabilisés pour la partie courue dans l'exercice.

### 2.3.12 Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice ainsi qu'à la provision pour impôts sur les GIE fiscaux.



### 3 Note 3. INFORMATIONS SUR LE BILAN

Sauf information contraire, les notes explicatives sur les postes du bilan sont présentées nettes d'amortissements et de dépréciations.

#### 3.1 Opérations interbancaires

*en milliers d'euros*

<b>ACTIF</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Créances à vue	51 699	81 911
<i>Comptes ordinaires</i>	51 699	81 911
<i>Comptes et prêts au jour le jour</i>		
<i>Valeurs et titres reçus en pension au jour le jour</i>		
<i>Valeurs non imputées</i>		
Créances à terme	263 110	332 002
<i>Comptes et prêts à terme</i>	262 958	331 846
<i>Prêts subordonnés et participatifs</i>	152	156
<i>Valeurs et titres reçus en pension à terme</i>		
Créances rattachées	850	659
Créances douteuses		
<i>dont créances douteuses compromises</i>		
Dépréciations des créances interbancaires		
<i>dont dépréciation sur créances douteuses compromises</i>		
<b>TOTAL</b>	<b>315 659</b>	<b>414 572</b>

Les créances sur opérations avec le réseau se décomposent en 13 120 milliers d'euros à vue et 262 958 milliers d'euros à terme.

La centralisation à la Caisse des dépôts et consignations de la collecte du Livret A et du LDD représente 38 355 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

*en milliers d'euros*

<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Dettes à vue	10 032	36 042
<i>Comptes ordinaires créditeurs</i>	10 032	23 042
<i>Comptes et emprunts au jour le jour</i>		13 000
<i>Valeurs et titres donnés en pension au jour le jour</i>		
<i>Autres sommes dues</i>		
Dettes à terme	614 949	700 430
<i>Comptes et emprunts à terme</i>	614 949	700 430
<i>Valeurs et titres donnés en pension à terme</i>		
Dettes rattachées	6 331	6 325
<b>TOTAL</b>	<b>631 312</b>	<b>742 797</b>

Les dettes sur opérations avec le réseau se décomposent en 7 151 milliers d'euros à vue et 602 980 milliers d'euros à terme.

## 3.2 Opérations avec la clientèle

### 3.2.1 Opérations avec la clientèle

#### Créances sur la clientèle

en milliers d'euros

ACTIF	31/12/2011	31/12/2010
Comptes ordinaires débiteurs	63 435	53 613
Créances commerciales	20 222	21 380
Autres concours à la clientèle	1 737 161	1 601 334
<i>Crédits à l'exportation</i>	3 742	
<i>Crédits de trésorerie et de consommation</i>	424 073	352 415
<i>Crédits à l'équipement</i>	561 962	564 068
<i>Crédits à l'habitat</i>	706 586	654 550
<i>Autres crédits à la clientèle</i>	40 798	30 301
<i>Valeurs et titres reçus en pension</i>		
<i>Prêts subordonnés</i>		
<i>Autres</i>		
Créances rattachées	7 062	8 193
Créances douteuses	316 765	295 688
Dépréciations des créances sur la clientèle	(210 170)	(206 449)
<b>Total</b>	<b>1 934 475</b>	<b>1 773 759</b>

#### Dettes vis-à-vis de la clientèle

en milliers d'euros

PASSIF	31/12/2011	31/12/2010
Comptes d'épargne à régime spécial	399 517	382 092
<i>Livret A</i>	61 922	46 941
<i>PEL / CEL</i>	119 958	121 739
<i>Autres comptes d'épargne à régime spécial</i>	217 637	213 412
Comptes ordinaires créditeurs (1)	681 532	649 573
Autres comptes et emprunts auprès de la clientèle (1)	161 773	116 844
Dépôts de garantie	747	3 357
Autres sommes dues	5 507	3 152
Dettes rattachées	9 012	8 255
<b>Total</b>	<b>1 258 088</b>	<b>1 163 273</b>

#### (1) Détail des comptes et emprunts auprès de la clientèle

en milliers d'euros	31/12/2011			31/12/2010		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires créditeurs	681 532	////	681 532	649 573	////	649 573
Emprunts auprès de la clientèle financière			0			0
Valeurs et titres donnés en pension livrée			0			0
Autres comptes et emprunts		161 773	161 773		116 844	116 844
<b>Total</b>	<b>681 532</b>	<b>161 773</b>	<b>843 305</b>	<b>649 573</b>	<b>116 844</b>	<b>766 417</b>

### 3.2.2 Répartition des encours de crédit par agent économique

<i>en milliers d'euros</i>	Créances saines	Créances douteuses		Dont créances douteuses compromises	
		Brut	Dépréciation individuelle	Brut	Dépréciation individuelle
Société non financières	822 709	226 228	(141 285)	131 233	(92 164)
Entrepreneurs individuels	84 342	23 188	(20 187)	21 917	(18 931)
Particuliers	849 610	67 228	(48 584)	57 683	(42 411)
Administrations privées					
Administrations publiques et Sécurité Sociale					
Autres	71 219	122	(114)	118	(109)
<b>Total au 31 décembre 2011</b>	<b>1 827 880</b>	<b>316 766</b>	<b>(210 170)</b>	<b>210 951</b>	<b>(153 615)</b>
<b>Total au 31 décembre 2010</b>	<b>1 684 521</b>	<b>295 688</b>	<b>(206 449)</b>	<b>193 576</b>	<b>(139 155)</b>

### 3.3 Effets publics, obligations, actions, autres titres à revenu fixe et variable

#### 3.3.1 Portefeuille titres

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011					31/12/2010				
	Transaction	Placement	Investissement	TAP	Total	Transaction	Placement	Investissement	TAP	Total
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>///</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>///</b>	<b>0</b>
Valeurs brutes	///			///	0	///			///	0
Créances rattachées	///			///	0	///			///	0
Dépréciations	///			///	0	///			///	0
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Valeurs brutes	///				0	///				0
Créances rattachées	///				0	///				0
Dépréciations	///				0	///				0
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>		<b>1 747</b>	<b>///</b>	<b>0</b>	<b>1 747</b>		<b>4 028</b>	<b>///</b>	<b>0</b>	<b>4 028</b>
Montants bruts	///	2 880	///		2 880	///	4 992	///		4 992
Créances rattachées	///		///		0	///		///		0
Dépréciations	///	(1 133)	///		(1 133)	///	(964)	///		(964)
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>1 747</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 747</b>	<b>0</b>	<b>4 028</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 028</b>

#### Obligations et autres titres à revenu fixe

La Banque de la Réunion ne détient aucune obligation et autres titres à revenu fixe.

#### Actions et autres titres à revenu variable

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011				31/12/2010			
	Transaction	Placement	TAP	Total	Transaction	Placement	TAP	Total
Titres cotés				<b>0</b>				<b>0</b>
Titres non cotés		1 747		<b>1 747</b>		4 028		<b>4 028</b>
Créances rattachées				<b>0</b>				<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>1 747</b>	<b>0</b>	<b>1 747</b>	<b>0</b>	<b>4 028</b>	<b>0</b>	<b>4 028</b>

Pour les titres de placement, les moins-values latentes faisant l'objet d'une dépréciation s'élevaient à 1 133 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 964 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

### 3.3.2 Evolution des titres d'investissement

La Banque de la Réunion ne détient aucun titre d'investissement.

### 3.3.3 Reclassements d'actifs

La Banque de la Réunion n'a pas opéré de reclassements d'actifs en l'application des dispositions du règlement CRC n° 2008-17 du 10 décembre 2008 afférent aux transferts de titres hors de la catégorie « Titres de transaction » et hors de la catégorie « Titres de placement ».

## 3.4 Participations, parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme

### 3.4.1 Evolution des participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

<i>en milliers d'euros</i>	01/01/2011	Augmentation	Diminution	Conversion	Autres variations	31/12/2011
Valeurs brutes	28 651	1 144	(715)	0	0	29 080
<i>Participations et autres titres détenus à long terme</i>	28 651	1 144	(715)			29 080
<i>Parts dans les entreprises liées</i>						0
Dépréciations	22 096	298	(660)	0	0	21 734
<i>Participations et autres titres à long terme</i>	22 096	298	(660)			21 734
<i>Parts dans les entreprises liées</i>						0
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>6 555</b>	<b>846</b>	<b>(55)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 346</b>

Les parts de sociétés civiles immobilières présentées en immobilisations financières s'élevaient à 3 734 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 3 598 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

### 3.4.2 Tableau des filiales et participations

En milliers d'euros

	Capital	Capitaux propres autres que le capital y compris FRBG le cas échéant	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés et TSDI	Montants des cautions et avals donnés par la société	CA HT ou PNB du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
<b>A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication</b>											
1. Filiales (détenues à + de 50%)											
<i>Non applicable</i>											
2. Participations (détenues entre 10 et 50%)											
SCI PERVENCHE 5	4 480		66,67%	2 985	2 645			250	-47		
COMPAGNIE TOURISTIQUE POLYNESIENNE	5 967		45,32%	1 494	1 293			6 516	-994		
<b>B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas un 1 % du capital de la société astreinte à la publication</b>											
Filiales françaises (ensemble)											
Filiales étrangères (ensemble)											
Certificats d'associations				506	506						
Participations dans les sociétés françaises				23 550	2 424						
Participations dans les sociétés étrangères				487	420						
dont participations dans les sociétés cotées				58	58						

### 3.4.3 Entreprises dont l'établissement est associé indéfiniment responsable

Non applicable.

### 3.4.4 Opérations avec les entreprises liées

Non applicable.

## 3.5 Opérations de crédit-bail et locations simples

La Banque de la Réunion n'a pas effectué d'opération de crédit bail et location simple.

## 3.6 Immobilisations incorporelles et corporelles

### 3.6.1 Immobilisations incorporelles

<i>en milliers d'euros</i>	01/01/2011	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	31/12/2011
<b>Valeurs brutes</b>	<b>14 241</b>	<b>351</b>	<b>-2 028</b>	<b>0</b>	<b>12 564</b>
Droits au bail et fonds commerciaux	714	105			819
Logiciels	13 527	246	-2 028		11 745
Autres	0				0
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>11 805</b>	<b>1 695</b>	<b>-1 714</b>	<b>0</b>	<b>11 786</b>
Droits au bail et fonds commerciaux	271	38			309
Logiciels	11 534	1 657	-1 714		11 477
Autres	0				0
<b>Total valeurs nettes</b>	<b>2 436</b>	<b>-1 344</b>	<b>-314</b>	<b>0</b>	<b>778</b>

### 3.6.2 Immobilisations corporelles

<i>en milliers d'euros</i>	01/01/2011	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	31/12/2011
<b>Valeurs brutes</b>	<b>66 415</b>	<b>3 937</b>	<b>-4 165</b>	<b>0</b>	<b>66 187</b>
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>	<b>64 998</b>	<b>3 642</b>	<b>-3 921</b>	<b>-1 353</b>	<b>63 366</b>
Terrains	1 743			-789	954
Constructions	42 104	553		-280	42 377
Parts de SCI					0
Autres	21 151	3 089	-3 921	-284	20 035
<b>Immobilisations hors exploitation</b>	<b>1 417</b>	<b>295</b>	<b>-244</b>	<b>1 353</b>	<b>2 821</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>48 749</b>	<b>3 664</b>	<b>-3 505</b>	<b>0</b>	<b>48 908</b>
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>	<b>47 494</b>	<b>3 596</b>	<b>-3 441</b>	<b>0</b>	<b>47 649</b>
Terrains	0				0
Constructions	28 993	2 301			31 294
Parts de SCI	0				0
Autres	18 501	1 295	-3 441		16 355
<b>Immobilisations hors exploitation</b>	<b>1 255</b>	<b>68</b>	<b>-64</b>		<b>1 259</b>
<b>Total valeurs nettes</b>	<b>17 666</b>	<b>273</b>	<b>-660</b>	<b>0</b>	<b>17 279</b>

### 3.7 Dettes représentées par un titre

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Bons de caisse et bons d'épargne	2 216	2 500
Titres du marché interbancaire et de créances négociables	140 467	86 465
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Dettes rattachées	1 002	1 020
<b>Total</b>	<b>143 685</b>	<b>89 984</b>

### 3.8 Autres actifs et autres passifs

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes de règlement sur opérations sur titres	241	4 850	110	2 576
Primes sur instruments conditionnels achetés et vendus				
Dettes sur titres empruntés et autres dettes de titres	////		////	
Créances et dettes sociales et fiscales	4 157	14 760	1 911	18 072
Dépôts de garantie reçus et versés		35		35
Autres débiteurs divers, autres créditeurs divers	1 781	9 022	2 402	1 845
<b>TOTAL</b>	<b>6 179</b>	<b>28 667</b>	<b>4 423</b>	<b>22 528</b>

### 3.9 Comptes de régularisation

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Engagements sur devises				
Gains et pertes différés sur instruments financiers à terme de couverture				
Charges et produits constatés d'avance	666	6 664	468	4 463
Produits à recevoir/Charges à payer	1 982	21 398	2 004	17 589
Valeurs à l'encaissement	18 516	3 768	7 131	3 106
Autres	1 031	5 264	128	4 962
<b>TOTAL</b>	<b>22 195</b>	<b>37 094</b>	<b>9 731</b>	<b>30 120</b>

### 3.10 Provisions

#### 3.10.1 Tableau de variations des provisions

<i>en milliers d'euros</i>	01/01/2011	Dotations	Utilisations	Reprises	31/12/2011
Provisions pour risques de contrepartie	17 523	5 060		(3 776)	18 807
Provisions pour engagements sociaux	4 345	133			4 478
Provisions pour PEL/CEL	1 388	28			1 416
Autres provisions pour risques	3 980	1 093	0	(65)	5 008
<i>Portefeuille titres et instruments financiers à terme</i>					0
<i>Immobilisations financières</i>					0
<i>Promotion immobilière</i>					0
<i>Provisions pour impôts</i>					0
<i>Autres</i>	3 980	1 093		(65)	5 008
Provisions exceptionnelles	0	0	0	0	0
<i>Provisions pour restructurations informatiques</i>					0
<i>Autres provisions exceptionnelles</i>					0
<b>Total</b>	<b>27 236</b>	<b>6 314</b>	<b>0</b>	<b>(3 841)</b>	<b>29 709</b>

#### 3.10.2 Provisions et dépréciations constituées en couverture du risque de contrepartie

<i>en milliers d'euros</i>	01/01/2011	Dotations	Utilisations	Reprises	31/12/2011
<b>Dépréciations inscrites en déduction des éléments d'actifs</b>	<b>206 453</b>	<b>54 067</b>	<b>(3 309)</b>	<b>(47 040)</b>	<b>210 170</b>
Dépréciations sur créances sur la clientèle	206 453	54 067	(3 309)	(47 040)	210 170
Dépréciations sur autres créances					0
<b>Provisions pour risques de contrepartie inscrites au passif</b>	<b>15 774</b>	<b>5 060</b>	<b>0</b>	<b>(3 776)</b>	<b>17 058</b>
Provisions sur engagements hors bilan (1)	9 935	5 060		(3 776)	11 219
Provisions pour risques de contrepartie clientèle (2)	5 839				5 839
Autres provisions					0
<b>TOTAL</b>	<b>222 227</b>	<b>59 127</b>	<b>(3 309)</b>	<b>(50 816)</b>	<b>227 228</b>

(1) dont risque d'exécution d'engagements par signature et provision sectorielle pour risque immobilier pour 3 700 milliers d'euros

(2) Une provision pour risque est constituée sur le périmètre des engagements non douteux, inscrits au bilan ou au hors-bilan, pour lesquels les informations disponibles permettent d'anticiper un risque de défaillance et de pertes à l'échéance.

#### 3.10.3 Provisions pour engagements sociaux

	31/12/2010	Dotations	Utilisations	31/12/2011
Primes d'ancienneté (1)	2 610	34		2 644
Avantages à long terme (2)	1 735	99		1 834
<b>TOTAL</b>	<b>4 345</b>	<b>133</b>	<b>0</b>	<b>4 478</b>

#### Principales hypothèses actuarielles

PRIMES D'ANCIENNETE	AVANTAGES A LONG TERME
---------------------	------------------------



<i>en pourcentage</i>	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010
Taux général d'inflation	2,00%	1,60%	2,00%	1,60%
Taux d'actualisation	3,11%	3,20%	3,88%	3,70%
Taux d'augmentation des salaires	2,00%	1,60%	2,00%	1,60%

### 3.10.4 Provisions PEL / CEL

#### Encours des dépôts collectés

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Encours collectés au titre des Plans d'épargne logement (PEL)		
* ancienneté de moins de 4 ans	23 817	22 071
* ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	30 964	34 377
* ancienneté de plus de 10 ans	27 230	26 553
<b>Encours collectés au titre des plans épargne logement</b>	<b>82 011</b>	<b>83 001</b>
<b>Encours collectés au titre des comptes épargne logement</b>	<b>37 941</b>	<b>38 732</b>
<b>TOTAL</b>	<b>119 952</b>	<b>121 733</b>

#### Encours des crédits octroyés

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Encours de crédits octroyés		
* au titre des plans épargne logement	2 427	3 019
* au titre des comptes épargne logement	1 861	2 120
<b>TOTAL</b>	<b>4 288</b>	<b>5 139</b>

#### Provisions sur engagements liés aux comptes et plans épargne logement (PEL et CEL)

<i>en milliers d'euros</i>	01/01/2011	Dotations / reprises nettes	31/12/2011
Provisions constituées au titre des PEL			
* ancienneté de moins de 4 ans	0	4	4
* ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	209	-186	23
* ancienneté de plus de 10 ans	688	214	902
<b>Provisions constituées au titre des plans épargne logement</b>	<b>897</b>	<b>32</b>	<b>929</b>
<b>Provisions constituées au titre des comptes épargne logement</b>	<b>425</b>	<b>65</b>	<b>490</b>
Provisions constituées au titre des crédits PEL	39	-41	-2
Provisions constituées au titre des crédits CEL	27	-28	-1
<b>Provisions constituées au titre des crédits épargne logement</b>	<b>66</b>	<b>-69</b>	<b>-3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 388</b>	<b>28</b>	<b>1 416</b>

### 3.11 Dettes subordonnées

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Dettes subordonnées à durée déterminée	45 000	45 000
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
Dettes rattachées	12	9
<b>Total</b>	<b>45 012</b>	<b>45 009</b>

BPCE IOM a accordé à la Banque de la Réunion un prêt subordonné remboursable. Cet emprunt subordonné, pris en compte dans le calcul des fonds propres prudentiels de la Banque de la Réunion au titre de l'article 4.d du règlement n°90-02 du CRBF, a les caractéristiques suivantes :

en milliers d'euros

Montant	Devise	Date d'émission	Prix d'émission	Taux	Majoration d'intérêts en points de base	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêts	Cas de paiement obligatoire	Date d'échéance si non indéterminée
45 000	EURO	27/06/2007	100%	Euribor 3 mois	0,50%			27/06/2017

### 3.12 Fonds pour risques bancaires généraux

<i>en milliers d'euros</i>	01/01/2011	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/2011
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	4 461				4 461
<b>Total</b>	4 461	0	0	0	4 461

### 3.13 Capitaux propres

<i>en milliers d'euros</i>	Capital	Primes d'émission	Réserves/ Autres	Résultat	Total capitaux propres hors FRBG
<b>Total au 31 décembre 2009</b>	69 907	57 148	60 217	-58 334	128 938
Mouvements de l'exercice	0	0	-62 903	63 474	571
<b>Total au 31 décembre 2010</b>	69 907	57 148	-2 686	5 140	129 509
Variation de capital					0
Résultat de la période				21 463	21 463
Distribution de dividendes					0
Changement de méthode					0
Autres mouvements (1)			4 312	-5 140	-828
<b>Total au 31 décembre 2011</b>	69 907	57 148	1 626	21 463	150 144

(1) Les provisions réglementées et subventions d'investissement s'élève à 1 561 K€ au 31/12/11 contre 2 389 K€ au 31/12/10.

Le capital social de la Banque de la Réunion s'élève à 69 907 milliers d'euros et est composé de 1 691 761 actions ordinaires de 41,32 euros de nominal.

### 3.14 Durée résiduelle des emplois et ressources

Les emplois et ressources à terme définis sont présentés selon la durée restant à courir avec créances et dettes rattachées.

<i>en milliers d'euros</i>	moins de 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Indéterminé	31/12/2011
<b>Total des emplois</b>	424 653	267 868	790 660	766 953	0	2 250 134
Effets publics et valeurs assimilées						0
Créances sur les établissements de crédit	109 030	81 374	120 812	4 443		315 659
Opérations avec la clientèle	315 623	186 494	669 848	762 510		1 934 475
Obligations et autres titres à revenu fixe						0
Opérations de crédit-bail et de locations simples						0
<b>Total des ressources</b>	1 392 870	215 741	374 328	95 158	0	2 078 097
Dettes envers les établissements de crédit	109 451	145 892	334 417	41 552		631 312
Opérations avec la clientèle	1 157 719	51 859	39 904	8 606		1 258 088
Dettes représentées par un titre	125 688	17 990	7			143 685
Dettes subordonnées		12		45 000		45 012

### 4.1 Engagements reçus et donnés

#### 4.1.1 Engagements de financement

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
<b>Engagements de financement donnés</b>		
en faveur des établissements de crédit	5 048	5 217
en faveur de la clientèle	153 226	159 633
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	3 957	4 319
<i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i>	58 978	102 765
<i>Autres engagements</i>	90 291	52 549
<b>Total des engagements de financement donnés</b>	<b>158 274</b>	<b>164 850</b>
<b>Engagements de financement reçus</b>		
d'établissements de crédit	220 000	150 000
de la clientèle		
<b>Total des engagements de financement reçus</b>	<b>220 000</b>	<b>150 000</b>

#### 4.1.2 Engagements de garantie

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
<b>Engagements de garantie donnés</b>		
D'ordre d'établissements de crédit	0	0
- <i>confirmation d'ouverture de crédits documentaires</i>		0
- <i>autres garanties</i>		
D'ordre de la clientèle	269 644	278 374
- <i>cautions immobilières</i>		
- <i>cautions administratives et fiscales</i>	9 621	8 678
- <i>autres cautions et avals donnés</i>	227 700	236 842
- <i>autres garanties données</i>	32 323	32 854
<b>Total des engagements de garantie donnés</b>	<b>269 644</b>	<b>278 374</b>
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	318 123	312 876
<b>Total des engagements de garantie reçus</b>	<b>318 123</b>	<b>312 876</b>

#### 4.1.3 Autres engagements ne figurant pas au hors bilan

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Engagements donnés	Engagements reçus	Engagements donnés	Engagements reçus
Autres valeurs affectées en garantie données aux établissements de crédit	125 074			
Autres valeurs affectées en garantie reçues de la clientèle		1 415 266		1 068 147
<b>Total</b>	<b>125 074</b>	<b>1 415 266</b>	<b>0</b>	<b>1 068 147</b>

Au 31 décembre 2011, les créances données en garantie dans le cadre des dispositifs de refinancement incluent plus particulièrement :

- 125 074 milliers d'euros de créances mobilisées auprès de la Banque de France dans le cadre du processus TRICP.

## 4.2 Opérations sur instruments financiers à terme

---

Il n'y a pas d'engagements sur instruments financiers à terme.

## 4.3 Ventilation du bilan par devise

---

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011		Exercice 2010	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
EURO	2 320 556	2 320 556	2 250 550	2 250 550
DOLLAR US	7 232	7 232	3 853	3 853
Livre Sterling	6	6	15	15
Yen	3	3	22	22
Autres devises	375	375	477	477
<b>Total</b>	<b>2 328 172</b>	<b>2 328 172</b>	<b>2 254 917</b>	<b>2 254 917</b>

## 5.1 Intérêts, produits et charges assimilés

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011			Exercice 2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	5 987	(16 907)	(10 920)	7 336	(23 987)	(16 651)
Opérations avec la clientèle	83 120	(11 382)	71 738	80 721	(8 718)	72 003
Obligations et autres titres à revenu fixe		(2 783)	(2 783)		(1 893)	(1 893)
Dettes subordonnées		(833)	(833)		(568)	(568)
Autres*			0			0
<b>Total</b>	<b>89 107</b>	<b>(31 905)</b>	<b>57 202</b>	<b>88 057</b>	<b>(35 166)</b>	<b>52 891</b>

Les produits d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit comprennent la rémunération des fonds du Livret A et du LDD centralisés à la Caisse des dépôts et consignations ainsi que les LEP.

## 5.2 Produits et charge sur opérations de crédit-bail et locations assimilées

La banque de la Réunion n'effectue pas d'opérations de crédit bail et locations assimilées.

## 5.3 Revenus des titres à revenu variable

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011	Exercice 2010
Actions et autres titres à revenu variable		
Participations et autres titres détenus à long terme	205	317
Parts dans les entreprises liées		
<b>TOTAL</b>	<b>205</b>	<b>317</b>

## 5.4 Commissions

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011			Exercice 2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations de trésorerie et interbancaire	176	(337)	(161)	7	(131)	(124)
Opérations avec la clientèle	24 568		24 568	24 467		24 467
Opérations sur titres	454	(126)	328	484	(273)	211
Moyens de paiement	8 115	(7 306)	809	6 945	(6 851)	94
Opérations de change	280		280	320		320
Engagements hors-bilan	2 417	(567)	1 850	3 541	(376)	3 165
Prestations de services financiers	1 112	(3 869)	(2 757)	1 066	(3 010)	(1 944)
Activités de conseil			0			0
Autres commissions	4 006		4 006	3 436		3 436
<b>Total</b>	<b>41 128</b>	<b>(12 205)</b>	<b>28 923</b>	<b>40 266</b>	<b>(10 641)</b>	<b>29 625</b>

## 5.5 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011	Exercice 2010
Titres de transaction		
Opérations de change	526	491
Instruments financiers à terme		
<b>Total</b>	<b>526</b>	<b>491</b>

## 5.6 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

en milliers d'euros	Exercice 2011			Exercice 2010		
	Placement	TAP	Total	Placement	TAP	Total
Dépréciations			0			0
Dotations	(169)		(169)			0
Reprises			0	131		131
Résultat de cession			0			0
Autres éléments			0			0
<b>Total</b>	(169)	0	(169)	131	0	131

## 5.7 Autres produits et charges d'exploitation bancaire

en milliers d'euros	Exercice 2011			Exercice 2010		
	Produits	Charges	Total	Produits	Charges	Total
Quote-part d'opérations faites en commun			0			0
Refacturations de charges et produits bancaires	60		60	81		81
Activités immobilières	14		14	21		21
Prestations de services informatiques			0			0
Autres activités diverses	504	(1 046)	(542)	201	(588)	(387)
Autres produits et charges accessoires			0			0
<b>Total</b>	<b>578</b>	<b>(1 046)</b>	<b>(468)</b>	<b>303</b>	<b>(588)</b>	<b>(285)</b>

## 5.8 Charges générales d'exploitation

en milliers d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
<b>Frais de personnel</b>		
Salaires et traitements	(19 909)	(20 605)
Charges de retraite et assimilées (1)	(2 035)	(1 908)
Autres charges sociales	(7 682)	(7 348)
Intéressement des salariés	(939)	
Participation des salariés		
Impôts et taxes liés aux rémunérations	(1 652)	(1 649)
<b>Total des frais de personnel</b>	<b>(32 217)</b>	<b>(31 510)</b>
<b>Autres charges d'exploitation</b>		
Impôts et taxes	(2 216)	(2 020)
Autres charges générales d'exploitation	(18 630)	(17 665)
<b>Total des autres charges d'exploitation</b>	<b>(20 846)</b>	<b>(19 685)</b>
<b>Total</b>	<b>(53 063)</b>	<b>(51 195)</b>

(1) incluant les dotations, utilisations et reprises de provisions pour engagements sociaux (note 3.10.3)

L'effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice, ventilé par catégories professionnelles est le suivant : 105 cadres et 336 non cadres, soit un total de 441 salariés.

## 5.9 Coût du risque

	Exercice 2011					Exercice 2010				
	Dotations	Reprises nettes	Pertes non couvertes	Récupérations sur créances amorties	Total	Dotations	Reprises nettes	Pertes non couvertes	Récupérations sur créances amorties	Total
<i>en milliers d'euros</i>										
<u>Dépréciations d'actifs</u>										
Interbancaires					0					0
Clientèle	(47 221)	41 916	(647)	38	(5 914)	(75 667)	53 547	(1 211)	55	(23 276)
Titres et débiteurs divers					0					0
<u>Provisions</u>										
Engagements hors-bilan	(5 060)	3 776			(1 284)	(6 583)	7 284			701
Provisions pour risque clientèle					0					0
Autres					0					0
<b>Total</b>	<b>(52 281)</b>	<b>45 692</b>	<b>(647)</b>	<b>38</b>	<b>(7 198)</b>	<b>(82 250)</b>	<b>60 831</b>	<b>(1 211)</b>	<b>55</b>	<b>(22 575)</b>

## 5.10 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

	Exercice 2011				Exercice 2010			
	Participations et autres titres à long terme	Titres d'investissement	Immobilisations corporelles et incorporelles	Total	Participations et autres titres à long terme	Titres d'investissement	Immobilisations corporelles et incorporelles	Total
<i>en milliers d'euros</i>								
Dépréciations				0				0
Dotations	(298)			(298)	(2 065)			(2 065)
Reprises	660			660	0			0
Résultat de cession			(363)	(363)	1 601		(175)	1 426
<b>Total</b>	<b>362</b>	<b>0</b>	<b>(363)</b>	<b>(1)</b>	<b>(464)</b>	<b>0</b>	<b>(175)</b>	<b>(639)</b>

## 5.11 Résultat exceptionnel

La Banque de la Réunion n'a pas enregistré de résultat exceptionnel en 2011.

## 5.12 Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les sociétés, ventilé entre le résultat courant et le résultat exceptionnel, s'analyse ainsi :

en milliers d'euros

Bases imposables aux taux de	33,33%	15,00%
Au titre du résultat courant	21 463	
Au titre du résultat exceptionnel		
	21 463	0
Réintégrations / Déductions	-20 482	
Imputations des déficits	-981	
Bases imposables	0	
Impôt correspondant	0	
+ contributions 3,3%		
+ majoration de 5% (loi de Finances rectificative 2011)		
- déductions au titre des crédits d'impôts*		
<b>Impôt comptabilisé</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions pour retour aux bénéfices des filiales		
Provisions pour impôts	-39	
<b>TOTAL</b>	<b>-39</b>	<b>0</b>

Provision pour impôts PTZ : -274

Provision IS redressement fiscal : 235

## 5.13 Répartition de l'activité

en milliers d'euros	<i>Total de l'activité</i>		<i>Dont Banque Commerciale</i>	
	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2011	Exercice 2010
<b>Produit net bancaire</b>	<b>86 219</b>	<b>83 170</b>	<b>86 219</b>	<b>83 170</b>
Frais de gestion	(58 424)	(56 686)	(58 424)	(56 686)
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>	<b>27 795</b>	<b>26 484</b>	<b>27 795</b>	<b>26 484</b>
Coût du Risque	(7 198)	(22 575)	(7 198)	(22 575)
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>	<b>20 597</b>	<b>3 909</b>	<b>20 597</b>	<b>3 909</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	(1)	(639)	(1)	(639)
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>20 596</b>	<b>3 270</b>	<b>20 596</b>	<b>3 270</b>



## 6 Note 6. AUTRES INFORMATIONS

### 6.1 Consolidation

En application du § 1000 in fine du règlement n° 99-07 du Comité de la réglementation comptable, la Banque de la Réunion n'établit pas de comptes consolidés.

Ses comptes individuels sont intégrés dans les comptes consolidés du Groupe BPCE International et Outre-mer.

### 6.2 Rémunérations, avances, crédits et engagements

Les rémunérations versées en 2011 aux membres des organes de direction s'élèvent à 285 milliers d'euros.

### 6.3 Honoraires des Commissaires aux comptes

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011		Exercice 2010	
	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%
<b>Audit</b>				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	225	100%	251	100%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes				
<b>TOTAL</b>	<b>225</b>	<b>100%</b>	251	100%

### 6.4 Implantations dans les pays non coopératifs

Au 31 décembre 2011, la Banque de la Réunion n'a pas d'implantation dans les territoires non fiscalement coopératifs.



# RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- De la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration de la Banque de la Réunion (« la Société ») au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- Des limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général ;
- Des principes et des règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages des mandataires sociaux ;
- Des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée Générale ;
- De la publication des informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce ;
- Des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société, dont notamment celles relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, les commissaires aux comptes vous présenteront un rapport sur le présent rapport contenant leurs observations sur celles des procédures de contrôle interne et de gestion des risques qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et attestant l'établissement des autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Le présent rapport a préalablement été approuvé par le Conseil d'Administration de la Société dans sa séance du 29 mars 2012.

## **I/ GOUVERNANCE D'ENTREPRISE**

En complément des règles générales, la Banque de la Réunion se réfère volontairement au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, consultable au siège social de la Société ainsi que sur le site Internet du MEDEF à l'adresse suivante : <http://www.medef.fr/>.

En 2011, elle a appliqué intégralement les dispositions de ce Code résultant des recommandations AFEP MEDEF d'octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, les dispositions résiduelles dudit Code ayant fait l'objet d'une mise en œuvre adaptée aux spécificités de la Société au regard notamment de sa taille. Compte tenu de la récente publication du Code de gouvernement d'entreprise MIDDLENEXT destiné aux Valeurs Moyennes et Petites, elle étudie la possibilité de se référer à ce nouveau Code, plus adapté à sa taille, pour les exercices 2012 et suivants.

### **A/ Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration**

Conformément au droit commun des sociétés anonymes, le Conseil d'Administration exerce le contrôle permanent de la gestion assurée par le Directeur Général et, le cas échéant du Directeur Général Délégué nommé par le Conseil. Il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de ses missions.

Le Conseil présente à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle ses observations sur le rapport de gestion, sur les comptes de l'exercice et les comptes consolidés.

Il propose à l'Assemblée Générale la nomination des Commissaires aux comptes (art. L.225-228 C. Com.).

Parmi ses attributions, il est également chargé d'arrêter, sur proposition de son Directeur Général :

- les orientations générales de la BANQUE DE LA REUNION,
- le plan de développement pluriannuel,
- le budget annuel de fonctionnement et le budget d'investissement,
- les rapports sur le Contrôle Interne, la mesure et la surveillance des risques,
- les comptes semestriels et annuels ainsi que l'affectation des résultats,
- la préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire (rapport de gestion du Conseil d'administration, établissement des projets de résolutions dont celui sur l'affectation des résultats, des propositions de renouvellement ou de changement d'administrateurs, de la ratification de nominations provisoires d'administrateurs) et le cas échéant de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires,
- les questions administratives sur des thèmes très divers (conventions, renouvellement ou changement des commissaires aux comptes, rapport des missions d'inspection de contrôle externe, répartition des jetons de présence),
- les questions diverses.

## **1 - Composition du Conseil d'administration**

### 1.1 – Composition du Conseil au 31 décembre 2011

Le Conseil de la Banque de la Réunion est composé, au 31 décembre 2011, de 6 administrateurs, élus pour une durée de 6 ans, de 2 représentants du personnel avec voix consultatives et de 3 censeurs :

- Quatre administrateurs représentant l'actionnaire majoritaire et plus généralement le Groupe BPCE : M. Philippe GARSUAULT, M. Benoît CATEL, Mme Nelly JIRARI, BPCE IOM représentée par M. Frédéric GOUPY,
- Deux administrateurs indépendants de l'actionnaire majoritaire et témoignant par leur présence du milieu socioprofessionnel dans lequel travaille la Société : Mme Shenaz BAGOT et M. Alex HOW-CHOONG.
- Deux délégués du Comité d'entreprise au Conseil d'administration, avec voix consultative : M. Serge HOARAU et M. Alain LAFITTE.
- Un collège de censeurs, composé de 3 membres et associé aux travaux du Conseil dans ses décisions portant sur la stratégie commerciale : M. Farouck RAVATE, M. Frédéric FOUCQUE et le Cabinet ADVOLIS, représenté par M. Patrick de BONNIERES.

Il est précisé qu'en application de l'article L.225-51-1 du Code de Commerce, la fonction de Président du Conseil d'Administration, exercée au 31/12/2011 par Monsieur Philippe GARSUAULT, est dissociée de celle de Directeur Général, qui est assurée par Monsieur Benoît CATEL. Monsieur Dominique VINCENT a exercé la fonction de Directeur Général Délégué en 2011.

Conformément à l'article L.225-102-1 du Code de commerce, le rapport de gestion du Conseil d'administration indique la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux sus-indiqués durant l'exercice 2011.

La Banque de la Réunion met en application le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein de son Conseil d'administration : au 31/12/2011, un tiers de ses membres est composé de femmes.

### 1.2 – Modifications de la composition du Conseil intervenues au cours de l'exercice 2011

- Le Conseil d'administration du 19 mai 2011 a :
  - pris acte du renouvellement du mandat d'administrateur de M. Bruno DELETRE pour la durée statutaire de six ans, et décidé de sa confirmation en qualité de Président du Conseil d'Administration pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.
  - pris acte de la fin du mandat d'administrateur de M. Xavier THIEBLIN, atteint par la limite d'âge statutaire, et de la nomination de Mme Shenaz BAGOT, en qualité d'administrateur pour une durée

de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

- Le Conseil d'administration du 25 août 2011 a décidé, en application de l'article 16 des statuts, de la nomination de M. Alex HOW-CHOONG en qualité de Vice-président du Conseil d'administration, pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.
- Le Conseil d'administration du 30 novembre 2011 a :
  - décidé de la cooptation de M. Philippe GARSUAULT en qualité d'administrateur et de sa nomination en qualité de Président du Conseil d'Administration, en remplacement de M. Bruno DELETRE, démissionnaire de son mandat d'administrateur.
  - pris acte de la désignation, le 27/09/2011, de M. Frédéric GOUPY en qualité de représentant permanent de BPCE IOM au sein du Conseil, en remplacement de M. Mathieu LEPELTIER.

## **2 - Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration**

### **2.1 Les travaux du Conseil d'administration**

Conformément à l'article 17 des statuts, le Conseil d'Administration se réunit, sur convocation du Président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil s'est réuni quatre fois en 2011 : les 18 mars, 19 mai, 25 août et 30 novembre.

Tous les membres du Conseil, y compris les délégués du Comité d'entreprise, ont été convoqués au moins 10 jours à l'avance à toutes les réunions du Conseil.

Conformément à l'article L.823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil consacrées à l'examen des comptes annuels ou intermédiaires. Ils y ont effectivement participé.

Les comptes annuels, arrêtés par le Conseil d'Administration ainsi que le projet de rapport ont été transmis à ses membres avant leur réunion appelée à les examiner.

Chaque fois qu'un membre du conseil en a fait la demande, le Président lui a communiqué dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

Les délégués du comité d'entreprise ont bénéficié des mêmes informations que les autres membres du Conseil et dans les mêmes délais.

### **2.2 Les travaux des Comités spécialisés**

Afin d'assurer une meilleure gouvernance de la BANQUE DE LA REUNION, le Conseil a mis en place trois comités spécifiques : le Comité d'audit, le Comité de rémunération et de sélection et le Comité exécutif.

#### **▪ Le Comité d'audit**

Le Comité d'audit a été créé au cours de la séance du Conseil d'Administration de la BANQUE DE LA REUNION du 16 mars 2000, conformément à la réglementation bancaire (Règlement n° 97-02 du 21 février 1997 modifié relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement).

### **Composition :**

Aux termes de l'article 1 – Composition et fonctionnement du Comité d'Audit – de la Charte du Comité d'Audit (telle qu'adoptée par décision du Conseil d'Administration du 19 mai 2011) : « Le Comité se compose de 2 à 4 membres ayant voix délibérative, choisis parmi les administrateurs à l'exclusion de ceux d'entre eux ayant la

qualité de Directeur Général ou Directeur Général Délégué (le cas échéant). » « Le Conseil d'Administration confère à l'un des membres du Comité la qualité de Président, le Président du Conseil d'Administration ne pouvant être Président du Comité. »

Assistent également aux séances du Comité, de plein droit et sans voix délibérative, le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, le Directeur de l'Audit de la Banque de la Réunion, un représentant de l'Inspection Générale Groupe BPCE et la Direction de la Conformité BPCE. Les Commissaires aux Comptes participent de plein droit aux réunions du Comité examinant les comptes annuels ou intermédiaires et sur invitation concernant les autres réunions. En outre, en fonction de l'ordre du jour, toute personne, notamment collaborateur de la banque ou conseiller externe, peut être invitée à assister aux séances du Comité.

La Direction de l'Audit Interne assure le secrétariat du Comité.

#### Composition du Comité d'audit au 31/12/2011 :

Le Comité d'Audit est présidé par M. Frédéric GOUPY (Directeur Financier de BPCE IOM, représentant permanent de BPCE IOM au Conseil d'administration) depuis novembre 2011, date de sa nomination par le Conseil d'Administration.

Les autres membres du Comité ont également été choisis au regard de leur expertise dans les domaines comptables, financiers et de leur connaissance de l'environnement économique local :

- Mme Nelly JIRARI, Administrateur et Directrice Générale de la Banque des Mascareignes,
- M. Alex HOW-CHOONG, Administrateur et chef d'entreprise.

#### Modifications dans la composition du Comité d'audit au cours de l'exercice 2011 :

Le Conseil d'administration du 30 novembre 2011 a décidé de nommer M. Frédéric GOUPY en qualité de membre et Président du Comité d'Audit, en remplacement de M. Mathieu LEPELTIER.

### **Missions :**

Le Comité d'audit est chargé d'émettre des avis à l'attention du Conseil d'Administration :

- sur la clarté des informations fournies et sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes individuelles, et le cas échéant consolidés ;
- sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et proposer, en tant que besoin des actions complémentaires à ce titre.

Il a pour mission d'examiner les dossiers de façon approfondie et de préparer les décisions du Conseil d'Administration de la Banque de la Réunion, notamment dans les domaines suivants : qualité de l'information financière, risques de contrepartie et financier, risques opérationnels et organisationnels, et risques de non-conformité. Ses attributions sont notamment les suivantes :

- Examiner les états financiers annuels individuels (et le cas échéant consolidés) et le rapport de gestion,
- Emettre un avis sur le choix ou le renouvellement des Commissaires aux Comptes de la Banque de la Réunion et examiner leur programme d'intervention, les résultats de leurs vérifications et leurs recommandations ainsi que les suites données à ces dernières,
- Porter une appréciation sur la qualité des dispositifs de contrôle périodique,
- S'assurer périodiquement du suivi et de la mise en œuvre des recommandations des différentes entités de contrôle (inspection interne, inspection générale BPCE, Autorité de Contrôle Prudentiel, ...),
- Examiner et émettre un avis sur les rapports annuels portant sur le fonctionnement du contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques prévus aux articles 42 et 43 du règlement CRBF n°97-02.

Le Comité d'audit rend compte de ses activités au Conseil d'Administration.

Le Comité d'audit s'est réuni 4 fois en 2011 : le 16 mars, le 17 mai, le 23 août et le 25 novembre 2011.

Les principaux sujets abordés par le Comité d'Audit ont été les suivants :

**Activités de la banque et examen des comptes :**

- Résultats commerciaux,
- Comptes 2011, budget 2012 et PMT,

**Dispositif de contrôle interne :**

- Point sur les missions réalisées par des corps de contrôle externe : DGFP, IEDOM, SGFGAS, ACP,
- Point sur les missions réalisées par l'Audit interne,
- Point sur le suivi des recommandations,

**Dispositif de suivi et maîtrise des risques :**

- Surveillance des risques de crédit : coût du risque, activité du contentieux, ratios réglementaires, suivi des limites,
- Surveillance des risques de non-conformité et des risques opérationnels,

**Chantiers en cours :**

- Dossier Règlementaire Client et fiabilisation des données,
- Plan de Continuité des Activités.

▪ **Le Comité de rémunération et de sélection**

Le Comité de rémunération et de sélection est régi par la charte de fonctionnement adoptée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 19 mai 2010.

**Composition :**

Le Comité de rémunération et de sélection est présidé par le Président du Conseil d'Administration. Il comprend en outre au moins un autre membre du conseil d'administration. Le Directeur Général, les délibérations le concernant étant prises en dehors de sa présence, ainsi que toute personne dont le Comité estime la présence nécessaire en fonction du sujet examiné, assistent également aux séances du comité, sans voix délibérative. Le comité nomme un secrétaire qui peut être choisi parmi ou en dehors des membres de cette instance.

Composition du Comité de rémunération et de sélection au 31/12/2011 :

- M. Philippe GARSUAULT, Président,
- M. Alex HOW-CHOONG, Membre.

Modifications dans la composition du Comité de rémunération et de sélection au cours de l'exercice 2011 :

Le Conseil d'Administration du 30 novembre 2011 ayant décidé de nommer M. Philippe GARSUAULT en qualité de Président du Conseil d'Administration ; ce dernier est, depuis cette même date, Président du Comité de rémunération et de sélection, en remplacement de M. DELETRE.

**Missions :**

Le comité de rémunération et de sélection prépare les décisions du conseil d'administration sur les sujets suivants :

- les modalités de rémunération

Le comité de rémunération et de sélection est chargé de formuler les propositions au conseil d'administration concernant :

- le niveau et les modalités de rémunération des membres de la direction générale de la Banque de la Réunion, dans le cadre des barèmes et modalités fixés par le groupe BPCE, à savoir le niveau de part fixe, le niveau de part variable et les avantages en nature.
- les modalités de répartition des jetons de présence à allouer aux membres du conseil et, le cas échéant, aux membres des comités du conseil, ainsi que le montant total soumis à la décision de l'assemblée générale de la Banque de la Réunion et ce, dans le cadre des barèmes fixés par le groupe BPCE.

- les modalités de sélection

Le Comité de rémunération et de sélection formule des propositions et des recommandations au conseil d'administration sur la nomination, la révocation et le remplacement des membres de la direction générale de la Banque de la Réunion.

Par ailleurs, en application de l'article 38-4 alinéa 2 du règlement CRBF n°97-02 modifié, le Conseil d'administration a également confié à ce comité la compétence de l'analyse des politiques et pratiques en matière de rémunération au regard de l'ensemble des critères pertinents, y compris la politique de risque de l'entreprise. Dans ce cadre, en application du règlement précité, le comité de rémunération et de sélection procède notamment à une revue annuelle de la politique de rémunération.

Au cours de l'exercice 2011, le Comité de rémunération et de sélection s'est réuni une fois, le 19 mai 2011.

## ▪ **Le Comité Exécutif**

La BANQUE DE LA REUNION s'est dotée d'un Comité Exécutif en mars 2003. Il a compétence pour s'assurer de la mise en œuvre des décisions de l'organe délibérant, en l'occurrence le Conseil d'Administration.

Au 31 décembre 2011, le Comité Exécutif se composait comme suit :

- Monsieur Benoit CATEL, Directeur Général,
- Monsieur Dominique VINCENT, Directeur Général Délégué en charge des Risques
- Monsieur Yves BORDIER, Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Ressources,
- Monsieur Pierre BONNERY, Directeur de la Banque de Détail,
- Monsieur Stéphane KOLB, Directeur de la Banque de Développement Régional,
- Mademoiselle Isabelle AH-SING, Secrétaire Générale.

Sauf exceptions, le Comité Exécutif s'est réuni hebdomadairement au cours de l'exercice 2011.

## **B/ Limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général**

Aux termes de l'Article 16B des statuts de la Société : « Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées Générales et au Conseil d'Administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte en cause dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant précisé que la seule publication des statuts ne peut suffire à constituer cette preuve. »

Le Conseil d'administration de la Société a, à titre de disposition interne non opposable aux tiers, limité comme suit les pouvoirs de M. Benoit CATEL en sa qualité de Directeur Général : « Le pouvoir de M. CATEL d'engager des dépenses est subordonné au respect des budgets de fonctionnement et d'investissements ayant reçu



l'approbation de la Financière Océor » (devenue BPCE IOM) ; « Les pouvoirs de M. CATEL en matière d'octroi de crédits sont limités à ceux qu'il détient en sa qualité de Président du Comité des Engagements de la Société, tels qu'ils lui seront séparément notifiés par la Financière Océor » (devenue BPCE IOM).

## **C/ Principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages des mandataires sociaux**

Le Conseil d'Administration a retenu la structure de rémunération suivante :

- pour le Directeur Général :
  - une partie annuelle fixe déterminée en tenant compte de la nature des responsabilités exercées et des références de marché,
  - une partie variable dont le montant est liée à la réalisation d'objectifs fixés et peut atteindre au maximum 50 % du montant de la partie fixe ci-dessus mentionnée.
- pour le Directeur Général Délégué :
  - une partie fixe déterminée en tenant compte de la nature des responsabilités exercées et des références de marché,
  - une partie variable dont le montant est liée à la réalisation d'objectifs fixés et peut atteindre au maximum 20 % du montant de la partie fixe ci-dessus mentionnée.

Aucune option de souscription d'actions n'est attribuée aux cadres dirigeants.

Le Président du Conseil d'administration ne perçoit aucune rémunération de la Société.

Le montant global des jetons de présence à verser aux administrateurs et aux censeurs au titre de leur mandat est déterminé par l'Assemblée Générale, le Conseil d'administration décidant de leur répartition. L'allocation d'un montant annuel à répartir par le Conseil d'administration au titre des exercices 2011 et suivants sera proposée à l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

## **D/ Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale**

La participation des actionnaires à l'Assemblée générale de la Société s'effectue dans les conditions prévues par la loi et les dispositions des articles 24 à 37 des statuts de la Société et des articles 25, 26 et 29 en particulier.

## **E/ Publication des informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce.**

Le Rapport Financier Annuel publié et déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice en application de l'article L451-1-2 Code monétaire et financier comprend un rapport de gestion indiquant les informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce.

## **II/ DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES**

En tant qu'établissement de crédit, la Banque de La Réunion est soumise à un cadre législatif et réglementaire complet qui régit l'exercice et le contrôle de ses activités. Ce cadre est principalement constitué par le Code Monétaire et Financier (art. L 511-41) et les règlements édictés par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) et notamment, s'agissant du contrôle interne, par le règlement n°97-02 modifié.

En conformité avec les dispositions réglementaires, le dispositif de contrôle, défini par la Direction Générale, s'appuie sur les normes édictées par le nouveau groupe BPCE, dont les principes d'organisation ont fait l'objet d'une Communication Groupe en juin 2010.

Dans ce cadre, le groupe veille à la surveillance et à la maîtrise des risques ainsi qu'à l'application de la réglementation et s'assure de la mise en place des vigilances particulières à la lutte contre le blanchiment au sein des établissements.

Enfin, la direction de l'Audit évalue la qualité et le fonctionnement du dispositif de contrôle en accord avec la Charte d'audit du groupe.

Le périmètre couvert par le rapport du Président concernant le contrôle interne et la gestion des risques est celui de la Banque de la Réunion.

## **A / Organisation générale du dispositif de contrôle et de gestion des risques**

### Un dispositif impliquant l'ensemble des acteurs

L'organisation générale du dispositif de contrôle et de gestion des risques à la Banque de la Réunion implique toutes les instances dirigeantes (organes délibératifs et exécutifs) et les collaborateurs de l'établissement. Elle repose sur trois niveaux de contrôle conformément à la réglementation bancaire et aux saines pratiques de gestion : deux niveaux de contrôles permanents et un niveau de contrôle périodique.

**Les contrôles permanents** : s'effectuent grâce à un ensemble de moyens mis en œuvre en permanence par les entités opérationnelles, placés sous la responsabilité des directions opérationnelles et de directions spécialisées.

A la Banque de la Réunion, les contrôles permanents sont déclinés de la manière suivante :

- le contrôle de 1<sup>er</sup> niveau : assuré par les services opérationnels ou fonctionnels sous le contrôle de leur hiérarchie. Ces services sont responsables des risques qu'ils génèrent à travers les opérations qu'ils réalisent. Il doit être formalisé et réalisé à des fréquences régulières (autocontrôles, supervision hiérarchique).
- le contrôle de 2<sup>nd</sup> niveau (contrôle permanent par des entités dédiées) : est du ressort de certaines directions, qui ont une responsabilité spécifique de mesure et de surveillance des risques (équipes dédiées aux contrôles permanents).

Il s'agit principalement de la Direction des Risques (en charge également de la Sécurité des systèmes d'Information) et de la Direction des Contrôles Permanents et de la Conformité.

D'autres fonctions centrales sont des acteurs essentiels du dispositif de contrôle permanent : en particulier la Direction de la Planification Financière en charge du contrôle comptable.

**Les contrôles périodiques (contrôle de 3<sup>ème</sup> niveau)** : rigoureusement distincts des contrôles permanents. Le contrôle périodique consiste principalement à s'assurer de la régularité et de la conformité des opérations, du respect des procédures et de l'efficacité du dispositif de contrôle permanent. Ils sont assurés par la Direction de l'Audit de la Banque de la Réunion.

La Direction de l'Audit Interne ne définit ni ne gère ce dispositif. Elle constitue un maillon du dispositif. En revanche, elle en évalue la qualité et contribue à son amélioration par les recommandations qu'elle formule au terme des constats réalisés sur place. Elle rend compte de ses travaux au Conseil d'Administration, par l'intermédiaire du Comité d'audit.

Le dispositif de contrôle est également évalué par les missions d'inspection des autorités de tutelle (ACP, ...).

Par ailleurs, les fonctions de contrôle permanent et périodique localisées dans les filiales sont rattachées par un lien fonctionnel fort aux directions centrales de contrôle de BPCE et BPCE IOM correspondantes.

### Les différents Comités

De plus, le système de contrôle interne et de maîtrise des risques de la Banque de la Réunion s'appuie sur différents comités, en conformité avec les pratiques du Groupe, chacun répondant à un objectif particulier.

L'ensemble assure une cohérence en matière de contrôle interne.

Il s'agit notamment des Comités suivants :

- Comité Exécutif,
- Comité d'Audit,
- Comité de Rémunération et de Sélection,
- Comité des Risques,
- Comité de Coordination du Contrôle Interne,
- Comité des Risques de Non-Conformité,
- Comité des Risques Opérationnels,
- Comité des Engagements,
- Comité des Affaires difficiles,
- Comité Watch List,
- Comité de gestion du contentieux,
- Comité ALM et Financier,
- Comité Nouvelle Offre – Conduite des Affaires,
- Comité de Sécurité des Systèmes d'Information, ... .

Pour la Banque de la Réunion, le membre de l'organe exécutif qui assure la cohérence et l'efficacité du contrôle permanent est le Directeur général. Il s'appuie pour exercer cette responsabilité sur le Comité de Coordination du Contrôle Interne.

Le **Comité de Coordination du Contrôle Interne (CCCI)** se réunit tous les deux mois (à minima chaque semestre, ce comité est consacré au suivi des recommandations) sous la présidence de ce responsable.

Ce comité a une vocation opérationnelle et transversale. Il a pour objet de prendre des décisions et des orientations en vue du traitement des problèmes majeurs d'organisation et de fonctionnement des contrôles internes afin d'assurer la coordination et l'efficacité de ces contrôles, la maîtrise des risques résultant des activités de la banque et de préserver sa réputation.

## **B/ Gouvernance et Comité d'Audit**

Le Conseil d'Administration qui veille, conformément au dispositif réglementaire, à la maîtrise des principaux risques encourus, s'appuie notamment sur les travaux du Comité d'Audit.

### **Ses missions**

Le Comité d'audit est chargé d'émettre des avis à l'attention du Conseil d'Administration :

- sur la clarté des informations fournies et sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes individuelles, et le cas échéant consolidés ;
- sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et proposer, en tant que besoin des actions complémentaires à ce titre.

Il a pour mission d'examiner les dossiers de façon approfondie et de préparer les décisions du Conseil d'Administration de la Banque de la Réunion, notamment dans les domaines suivants : qualité de l'information financière, risques de contrepartie et financier, risques opérationnels et organisationnels, et risques de non-conformité. Ses attributions sont notamment les suivantes :

- Examiner les états financiers annuels individuels (et le cas échéant consolidés) et le rapport de gestion,
- Emettre un avis sur le choix ou le renouvellement des Commissaires aux Comptes de la Banque de la Réunion et examiner leur programme d'intervention, les résultats de leurs vérifications et leurs recommandations ainsi que les suites données à ces dernières,
- Porter une appréciation sur la qualité des dispositifs de contrôle périodique,

- S'assurer périodiquement du suivi et de la mise en œuvre des recommandations des différentes entités de contrôle (inspection interne, inspection générale BPCE, Autorité de Contrôle Prudentiel, ...),
- Examiner et émettre un avis sur les rapports annuels portant sur le fonctionnement du contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques prévus aux articles 42 et 43 du règlement CRBF n°97-02.

Il est dressé un procès-verbal des réunions du Comité d'Audit : celui-ci est adressé aux membres du Comité. Le Président du Comité d'audit rend compte au Conseil d'Administration des conclusions et avis formulés par le Comité d'Audit.

## Sujets traités en 2011

Au cours de l'année 2011, le Comité d'Audit s'est réuni 4 fois :

- **En mars 2011** : notamment pour un point sur les résultats commerciaux, l'examen des comptes au 31/12/2010, l'examen du rapport annuel de gestion, l'examen des avis et recommandations des Commissaires aux Comptes, un point sur les travaux de la Révision Comptable et les suspens comptables, un point sur les missions d'audit réalisées par les corps de contrôle externe (mission de la Direction Générale des Finances Publiques), l'examen des travaux de l'audit interne, le suivi des recommandations, l'examen des rapports annuels prévus aux articles 42 et 43 du règlement CRBF n°97-02 modifié et du rapport du Président sur le contrôle interne, le suivi d'activité des contrôles permanents et de la conformité, la surveillance des risques de crédit (ratios des grands risques, limites, coût du risque, ...), un point sur les chantiers en cours (Dossier Réglementaire Client, plan d'action Référentiel Groupe Processus, plan d'action Conduite des Affaires, fiabilisation des données, Plan de Continuité des Activités).
- **En mai 2011** : notamment pour la présentation des résultats commerciaux et financiers du 1<sup>er</sup> trimestre 2011, un point sur les missions d'audit réalisées par les corps de contrôle externe (DGFP, IEDOM, SGFGAS), l'examen des travaux de l'audit interne, le suivi des recommandations, un point sur les travaux du CCCI, les chartes du Comité des Risques de Non-Conformité et du Comité d'Audit, l'examen du rapport annuel sur le contrôle des services d'investissement, un point sur la gestion des réclamations, un point sur la Lutte Anti-Blanchiment, un point sur les risques opérationnels, une présentation du système de limite et de contrôle de mesure des risques de taux et de liquidité, une présentation du système de segmentation des risques de crédit, la surveillance des risques de crédit, le suivi des prêts structurés, l'analyse de la rentabilité des crédits, un point sur les chantiers en cours (Dossier Réglementaire Client, fiabilisation des données, les projets à pilotage BPCE IOM).
- **En août 2011** : notamment pour la présentation des résultats commerciaux du 1<sup>er</sup> semestre 2011, l'examen des comptes à fin juin 2011 et l'atterrissage à décembre 2011, l'examen des avis et recommandations des commissaires aux comptes, un point sur les engagements vis-à-vis de l'autorité de la concurrence, un point sur les missions d'audit réalisées par les corps de contrôle externe (DGFP, IEDOM, SGFGAS), l'examen des travaux de l'audit interne, le suivi des recommandations, une présentation des risques liés aux opérations externalisées, une présentation de la cartographie des risques de non-conformité et du suivi des plans d'actions, la surveillance des risques de crédit, un point sur les chantiers en cours (TSSOM, Plan de Continuité des Activités).
- **En novembre 2011** : notamment pour la présentation des résultats commerciaux à fin septembre 2011, un point d'atterrissage à décembre 2011 et l'examen du PMT et budget 2012, l'examen des travaux des commissaires aux comptes, l'examen des travaux de l'audit interne, le suivi des recommandations, le plan pluriannuel et le budget de l'audit interne pour 2012, la surveillance des risques de crédit, un point sur les chantiers en cours (Dossier Réglementaire Client, Plan de Continuité d'Activité).

## C/ Procédures de contrôle de l'information comptable et financière

Le dispositif de contrôle interne de la Banque concourt à la maîtrise des risques de toute nature et à la qualité de l'information comptable.

Il est organisé en conformité avec les exigences légales et réglementaires qui résultent notamment du Code Monétaire et Financier, du règlement n°97-02 modifié et des normes Groupe BPCE.

Le dispositif est encadré par une charte qui pose les principes, définit le champ d'application, précise les acteurs concernés et leur rôle afin d'assurer le bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne.

Il est complété par des chartes organisant les filières de contrôles permanents (Risques et Conformité) et de contrôle périodique (audit interne), ainsi que par des chartes relatives notamment à la Révision Comptable.

## 1 – Déclinaison à la Banque de la Réunion

La nature des opérations bancaires (nombre et complexité) a conduit à une organisation décentralisée de la fonction comptable. En effet, tout acte bancaire est un acte financier qui se traduit par un acte comptable.

L'intégration des opérations bancaires dans le système d'information respecte cette logique. L'enregistrement comptable est inclus dans la chaîne de traitement.

De fait, cette organisation décentralisée de la fonction comptable rend nécessaire la mise en œuvre d'un système de contrôle interne des opérations comptables, au sein même des services opérationnels.

Les contrôles sur les domaines comptable et règlementaire sont exercés par différents acteurs internes ou externes à l'établissement qui permettent d'assurer une séparation et une hiérarchie des contrôles à trois niveaux :

- Un niveau de base dit « contrôles de 1<sup>er</sup> niveau » (contrôles permanents) relevant des services opérationnels et intégré aux processus de traitement ;
- Un niveau intermédiaire dit « contrôles de 2<sup>nd</sup> niveau » (révision) organisé et exécuté sous la responsabilité d'une fonction dédiée au sein de l'établissement : la Révision Comptable, qui contribue à la fiabilisation de l'information comptable et du dispositif de contrôle comptable de premier niveau ;  
La Révision Comptable apprécie le bon fonctionnement du contrôle de 1<sup>er</sup> niveau à travers les filières et s'assure que les comptes reflètent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise. Aussi, la Révision Comptable s'intéresse aux réalisations des risques pouvant se détecter lors du contrôle comptable (contrôle de 2<sup>nd</sup> niveau).
- Un niveau supérieur dit « contrôles de 3<sup>ème</sup> niveau » (contrôle périodique), impliquant :
  - des contrôles périodiques organisés sous l'autorité de l'audit interne ou de l'Inspection Générale Groupe BPCE,
  - des contrôles exercés par des acteurs externes : Commissaires aux Comptes et Autorité de Contrôle Prudentiel.

En 2011, la Banque a mené des actions de sensibilisation sur les contrôles comptables de 1<sup>er</sup> niveau qui ont débouché sur la mise en place d'états harmonisés de justification des comptes. Elle poursuivra, en 2012, ses actions visant à harmoniser son dispositif de contrôle interne en matière de Révision Comptable, conformément à la charte Groupe de Révision Comptable de 2010.

## 2 – Animation de la filière 'Révision Comptable' au sein du Groupe

L'organe central anime le dispositif permanent de contrôle comptable et des états réglementaires dans le cadre d'une filière fonctionnelle de Révision Comptable dont les règles sont précisées dans la Charte de Révision Comptable de 2010.

En complément des procédures d'autocontrôle et de contrôle en place à la Banque de la Réunion qui est en charge de la production des comptes individuels, la qualité du contrôle comptable est vérifiée en central, notamment par la Direction des Finances. Dans ce cadre :

- Elle s'appuie sur son rôle de normalisateur comptable pour la production des comptes sociaux et consolidés en référentiel comptable français et IFRS,
- Au niveau des états réglementaires, elle assure un examen régulier des états financiers remontés par les différentes entités du Groupe (analyses et contrôles de cohérence réalisés), ... .

### 3 - Processus de consolidation

Il est à noter que la Banque de la Réunion ne présente plus de comptes consolidés depuis la clôture des comptes au 31 décembre 2008.

Au titre de l'établissement de la liasse de consolidation Groupe, les impacts des normes IFRS sont calculés partiellement de façon automatisée par les modules SAB et manuellement.

Les retraitements IFRS ont un impact faible sur les comptes, à l'exception de la constatation de l'actif d'impôt différé.

Fait à Saint-Denis de la Réunion, le 29 mars 2012

Le Président du Conseil d'Administration  
de la BANQUE DE LA REUNION



# RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

KPMG Audit

Immeuble « Le Palatin »  
3, cours du Triangle  
92939 Paris La Défense Cedex  
France

PricewaterhouseCoopers Audit

Crystal Park  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
France

**Banque de la Réunion S.A.**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2011  
Banque de la Réunion S.A.  
27, rue Jean Chatel - 97400 Saint-Denis de la Réunion Cedex 9  
*Ce rapport contient 4 pages*



## KPMG Audit

Immeuble « Le Palatin »  
3, cours du Triangle  
92939 Paris La Défense Cedex  
France

## PricewaterhouseCoopers Audit

Crystal Park  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
France

### **Banque de la Réunion S.A.**

Siège social : 27, rue Jean Chatel - 97400 Saint-Denis de la Réunion Cedex 9  
Capital social : 69 906 708,11 euros

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Banque de la Réunion S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1 Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## 2 Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro et en particulier de la Grèce, qui est accompagnée d'une crise économique et d'une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### *Estimations comptables*

#### Provisionnement des risques de crédit

Comme indiqué dans les notes 2.3.2, 3.2.1 et 3.10.2 de l'annexe aux comptes annuels, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture à l'actif par des dépréciations déterminées sur base individuelle, et au passif, par des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés.

#### Provisionnement des produits d'épargne logement

Votre société constitue une provision pour couvrir le risque de conséquences potentiellement défavorables des engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement. Dans le cadre de nos travaux, nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de cette provision et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les notes 2.3.7 et 3.10.4 de l'annexe aux comptes annuels.

#### Valorisation des titres de participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme par votre société sont évalués à leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans les notes 2.3.3 et 3.4.1 de l'annexe aux comptes annuels. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **3 Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2012

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

PricewaterhouseCoopers Audit

Marie-Christine Jolys  
*Associée*

Anik Chaumartin  
*Associée*

KPMG Audit

Immeuble «Le Palatin»  
3, cours du Triangle  
92939 Paris La Défense Cedex  
France

PricewaterhouseCoopers Audit

Crystal Park  
63 rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine  
France

**Banque de la Réunion S.A.**

Rapport des commissaires aux comptes,  
établi en application de l'article L.225-235  
du Code de commerce, sur le rapport du  
Président du Conseil d'administration de  
la société Banque de la Réunion S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2011  
Banque de la Réunion S.A.  
27, rue Jean Chatel  
97400 Saint-Denis de la Réunion Cedex 9  
*Ce rapport contient 3 pages*

## KPMG Audit

Immeuble «Le Palatin »  
3, cours du Triangle  
92939 Paris La Défense Cedex  
France

## PricewaterhouseCoopers Audit

Crystal Park  
63 rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine  
France

### **Banque de la Réunion S.A.**

Siège social : 27, rue Jean Chatel - 97400 Saint-Denis de la Réunion Cedex 9

Capital social : 69 906 708,11 euros

### **Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Banque de la Réunion S.A.** □

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Banque de la Réunion S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

**Banque de la Réunion S.A.**  
*Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Banque de la Réunion S.A.*

***Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière***

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

***Autres informations***

Nous attestons que le rapport du président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2012

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

PricewaterhouseCoopers Audit

Marie-Christine Jolys  
*Associée*

Anik Chaumartin  
*Associée*



# DOCUMENT ANNUEL D'INFORMATION

# DOCUMENT ANNUEL D'INFORMATION

Le présent document annuel d'information est établi en application de l'article 222-7 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il recense les informations publiées ou rendues publiques entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le 30 avril 2012 par la Banque de la Réunion pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires en matière de titres financiers, d'émetteurs de titres financiers et de marchés de titres financiers.

## ▪ COMMUNIQUES

<b>DATE DE PUBLICATION</b>	<b>OBJET DES DOCUMENTS</b>
28/04/2011	Communiqué de mise à disposition des documents préparatoires à l'assemblée générale du 19 mai 2011
29/04/2011	Mise à disposition du Rapport financier annuel 2010
29/04/2011	Rapport financier annuel 2010
13/05/2011	Information financière trimestrielle : 1 <sup>er</sup> trimestre 2011
25/08/2011	Communiqué financier sur les résultats du 1 <sup>er</sup> semestre 2011
31/08/2011	Mise à disposition du Rapport financier semestriel au 30 juin 2011
31/08/2011	Rapport financier semestriel au 30 juin 2011
14/11/2011	Information financière trimestrielle : 3 <sup>ème</sup> trimestre 2011
28/02/2012	Information sur le chiffre d'affaires de l'exercice 2011
29/03/2012	Communiqué financier sur les résultats de l'exercice 2011

## ▪ PUBLICATIONS EFFECTUEES AU BULLETIN D'ANNONCES LEGALES ET OBLIGATOIRES (BALO)

<b>DATE DE PUBLICATION</b>	<b>OBJET DES DOCUMENTS</b>
01/07/2011	Comptes annuels 2010
01/07/2011	Approbation des comptes annuels 2010 et attestation des Commissaires aux Comptes
18/04/2012	Avis préalable à l'Assemblée Générale Ordinaire

Informations disponibles sur le site [www.banquedelareunion.fr](http://www.banquedelareunion.fr)





# RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE

## TEXTE DES RESOLUTIONS

### **Première résolution** (*Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011*) :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises d'une Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, du rapport général des Commissaires aux comptes, du rapport du Président et du rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président ainsi que des explications complémentaires fournies verbalement, approuve sans réserve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

### **Deuxième résolution** (*Affectation du résultat social*) :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises d'une Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter comme suit le résultat bénéficiaire de l'exercice :

Report à nouveau de l'exercice précédent.....	- 56 826 221,29 €
Résultat bénéficiaire de l'exercice.....	21 463 401,23 €
Report à nouveau.....	- 35 362 820,06 €

L'Assemblée Générale décide donc de ne pas distribuer de dividendes au titre de l'année 2011.

Il est rappelé qu'au cours des trois exercices précédents, le revenu unitaire servi à chacune des actions a été le suivant :

Exercice	Montant de la distribution	Distribution éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du CGI (1)	Distribution non éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du CGI	Dividende net par action
2008	10 609 945,80	10 609 945,80	Néant	6,70
2009	Néant	Néant	Néant	Néant
2010	Néant	Néant	Néant	Néant

(1) Cet abattement bénéficie aux seules personnes physiques domiciliées en France

### **Troisième résolution** (*Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce*) :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises d'une Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les opérations et conventions visées à l'article L225-38 du Code de commerce et approuve les opérations et conventions dont ledit rapport fait état.

### **Quatrième résolution** (*Ratification de la nomination de M. Philippe GARSUAULT*) :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises d'une Assemblée Générale Ordinaire, ratifie la nomination faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 30 novembre 2011 de M. Philippe GARSUAULT en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Bruno DELETRE, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

**Cinquième résolution** (*Révocation d'un administrateur*) :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise des éléments d'explication fournis au titre du contradictoire par Mme Nelly JIRARI, en suite de la notification du projet de révocation de ses fonctions d'administrateur de la Banque de la Réunion, décide en conséquence de prononcer la révocation du mandat d'administrateur de la Banque de la Réunion de Mme Nelly JIRARI et ce, avec effet immédiat.

**Sixième résolution** (*Nomination de M. Hoang DANG en qualité d'administrateur*) :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises d'une Assemblée Générale Ordinaire, nomme M. Hoang DANG en qualité d'administrateur, pour une durée de six ans, soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

**Septième résolution** (*Nomination de M. Alain RIPERT en qualité d'administrateur*) :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises d'une Assemblée Générale Ordinaire, nomme M. Alain RIPERT en qualité d'administrateur, pour une durée de six ans, soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

**Huitième résolution** (*Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire*) :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises d'une Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire détenu par KPMG AUDIT vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de nommer KPMG AUDIT FS I SAS en cette qualité, pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, et ce, sous réserve de l'avis favorable de l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

**Neuvième résolution** (*Nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant*) :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises d'une Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant détenu par SCP JEAN-CLAUDE ANDRE ET ASSOCIES vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de nommer KPMG AUDIT FS II SAS en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant de KPMG AUDIT FS I SAS pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, et ce, sous réserve de l'avis favorable de l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

**Dixième résolution** (*Jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration*) :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises d'une Assemblée Générale Ordinaire, en application de l'article L. 225-45 du Code de commerce :

- Décide de fixer à la somme de trente trois mille (33 000,00) euros le montant maximum de la somme annuelle pouvant être allouée au Conseil d'administration au titre des jetons de présence ;
- Décide que cette allocation sera applicable rétroactivement à l'exercice 2011,
- Donne tous pouvoirs au Conseil d'administration aux fins d'allouer, en tout ou partie, et selon les modalités qu'il fixera seul, ces jetons de présence

**Onzième Résolution** (*Pouvoirs pour formalités*) :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.



DECLARATION DES PERSONNES  
QUI ASSUMENT LA  
RESPONSABILITE DU RAPPORT  
ANNUEL FINANCIER

# **DECLARATION DES PERSONNES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport de gestion figurant ci-avant présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Le Président du Conseil d'administration  
M. Philippe GARSUAULT

Le Directeur Général  
M. Benoît CATEL